

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour le territoire Beaujolais Pierres Dorées

ENTRE

La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Représenté par Daniel POMERET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 26 Mai 2021,

Ci-après désigné par le Président,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,
Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

Le Conseil Départemental du Rhône,

Représentée par Christophe GUILLOTEAU Président du Conseil Départemental,
Ci-après désignée par « Le Département » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

Monsieur Christian POUJOL Président du conseil de développement des communautés de communes Beaujolais Pierres Dorées, Saône Beaujolais et de l'agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Monsieur Alexandre Bacher Directeur du CEREMA

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de l'EPCI autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Le comité de pilotage du Contrat de Transition Écologique (CTE) de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) a acté la décision de faire évoluer le CTE vers un CRTE. Ce souhait a été formulé auprès du préfet de région par courrier en date du 15/07/2021

Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Le remplacement du CTE par le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de Communes se compose de 32 communes, pour une population totale de 53.136 habitants.

Pour l'élaboration de son CRTE, la Communauté de Communes va s'appuyer sur le travail réalisé depuis plusieurs années, notamment les documents de réflexion et de prospectives, qui tous, se réfèrent à un diagnostic du territoire :

- ✓ Schéma de développement économique comprenant le schéma agricole 14 Décembre 2016
- ✓ Schéma de développement de la petite enfance phase 2 approuvé le 12 décembre 2018
- ✓ Le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 approuvé le 11 décembre 2019.
- ✓ Le PCAET pour lequel l'avis de l'Etat a été obtenu et qui nécessite encore l'avis de l'autorité environnementale et l'enquête publique.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire CCBPD

Le projet de territoire a été soumis au conseil des maires le 12 Mai 2021 qui a apporté des modifications. Le 3 juin 2021 le conseil de développement a été appelé à donner son avis sur le projet de territoire et sur le projet de CRTE.

• Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :

Le territoire des 32 Communes fédéré par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, Pays d'Art et d'Histoire, reconnu Unesco Global Geopark est un territoire caractérisé par ses paysages vallonnés, ses vignobles, ses vallées d'Azergues et de Saône, ses bois, ses zones urbanisées, dotées d'une architecture (Pierres Dorées) et d'un patrimoine bâti, une histoire avec des sites médiévaux à préserver et à valoriser.

Le rôle de l'agriculture et de la viticulture dans la préservation des paysages et la vie locale est essentiel, et sa transition vers une agriculture éco-responsable doit être accompagnée notamment pour permettre les transmissions d'exploitations.

Ce territoire rural et urbain, à proximité de la Métropole Lyonnaise, est soumis à une forte pression foncière et une démographie en hausse, tout en réussissant à préserver la qualité de vie.

Cependant cette croissance rapide de la population nécessite d'adapter sans cesse les services et les équipements publics sur l'ensemble du territoire (crèches, écoles, salles polyvalentes, etc....)

A partir d'une pyramide des âges équilibrée, l'objectif privilégié est d'offrir à chaque âge de la vie un accueil sur le territoire et un accompagnement de qualité à travers une politique concertée d'accès au logement et des actions dans le domaine social et du handicap.

En entrant résolument dans la transition écologique, et pour notamment diminuer les effets des mouvements pendulaires provoqués par la proximité des bassins d'emploi de la Métropole de Lyon au Sud et de l'Agglomération de Villefranche-sur-Saône au Nord, la Collectivité veut :

- Favoriser le maintien et l'implantation d'emplois sur le territoire, en accompagnant les entreprises existantes et en libérant du foncier pour de nouvelles implantations.
- Veiller à la continuité territoriale entre l'Est et l'Ouest du territoire.
- Introduire une approche écologique et environnementale dans la vie quotidienne de nos villages.
- Préserver les ressources en eau, la qualité de l'air, et se dégager progressivement de l'utilisation des énergies fossiles.
- Créer un territoire résilient.

Le territoire des Pierres Dorées, conscient de ses atouts et de son identité, agit pour développer le tourisme, pour passer d'un tourisme d'étape à un tourisme de séjour :

- Par la création du lieu d'interprétation de l'Unesco Global Géoparc à Saint Jean des Vignes.
- Par l'accompagnement de projet œnologique de Morancé.
- Par la création du port de tourisme fluvial à Anse sur la Saône.

Le territoire du Beaujolais des Pierres Dorées se veut un lieu de vie équilibré, où se côtoie au plus proches les uns des autres, des lieux d'habitat, des lieux d'activité, des lieux de services et des espaces naturels de qualité.

En voulant :

- Développer les activités agricoles, touristiques, commerciales, artisanales, industrielles, et de services ;

- Développer les équipements publics de petite enfance, éducatifs, culturels, sportifs et de loisirs, au service de tous ;
- Renforcer l'accès à la culture pour tous à travers des projets d'action culturelle, notamment dans le domaine du patrimoine en lien avec le Pays d'art et d'histoire et la revitalisation des centres bourgs.
- Garantir l'accès aux services médicaux et paramédicaux ;
- Préserver un cadre de vie et des paysages uniques ; le tout au plus proche des habitants de tous les âges de nos villages,
- Permettre une transition écologique durable

Le territoire du Beaujolais des Pierres dorées veut s'offrir un avenir attrayant, dans un environnement exemplaire.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques approuvées le 26 mai 2021 par le conseil en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du :12 Mai 2021 par le conseil des maires et soumis à l'avis du Conseil de Développement du 3 juin 2021.

- **Orientation 1 :**
Prendre en compte la croissance de la population pour maintenir à ses habitants un niveau de service et préserver le « bien vivre » en Beaujolais Pierres Dorées.
Accompagner tous les âges de la vie.
- **Orientation 2 :**
S'engager résolument dans la transition écologique, en traitant les éléments endogènes, mais aussi par une action forte sur les éléments exogènes.
- **Orientation 3 :**
Passer d'un tourisme d'étape à un tourisme de séjour par la création de trois pôles structurants.
 - Par la valorisation des labels :
 - Unesco Global Géoparc
 - Pays d'Art et d'Histoire
 - Vignobles et Découvertes

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

- La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées est engagée dans un PCAET, Qui va prochainement être soumis à enquête publique.
- Un contrat de transition écologique. En cours de signature, validé par le ministère.
- Un Pays d'Art et d'Histoire, en collaboration avec la Communauté d'agglomération de Villefranche et la ville de Villefranche-sur-Saône.
- Un programme local de l'habitat approuvé le 11 Décembre 2019

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet synthétisées (annexe 2), les fiches actions détaillées seront reprises dans la convention annuelle de financement.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Les projets listés dans le contrat feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

La CCBPD fait partie de plusieurs syndicats et labels :

- Le Syndicat Mixte du Beaujolais, qui porte le SCOT du territoire, mais également la labellisation « UNESCO GLOBAL GÉOPARC »

- Le Syndicat Mixte du Bordelan, qui porte le projet du Bordelan (zone d'activités regroupant un port de plaisance, des équipements de loisirs et de l'habitat), avec le Département, la Métropole de Lyon et l'Agglomération de Villefranche-sur-Saône.
- Le Pays d'Art et d'Histoire qui regroupe également la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône et la ville de Villefranche-sur-Saône.

Les actions de ces programmes peuvent être individualisées dans le CRTE de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

L'office de tourisme Destination Beaujolais qui regroupe trois Communautés de Communes, à savoir :

- Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées
- Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône
- Communauté de Communes Saône Beaujolais

L'office de tourisme devra intervenir suivant les actions définies par la communauté de communes. La communauté est liée à l'office de tourisme par une convention d'objectif, chaque année la communauté de communes peut introduire de nouveaux objectifs, dont ceux issus du CRTE.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

La CCBPD bénéficie de l'accompagnement du CEREMA. L'accompagnement de la Communauté de Communes par le CEREMA dans le cadre de l'élaboration du CRTE a pris la forme d'une analyse critique du projet de CRTE. Cette analyse porte sur l'intégration des enjeux de transition écologique au sein du projet.

Le CEREMA a également accompagné la communauté de communes (la méthode et l'animation) pour la consultation du conseil local de développement

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Beaujolais Pierres Dorées assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire désigne dans ses services :

- Deux co-directeurs responsables du pilotage du CRTE : Alain BOROWSKI, DGS et Sylvain JAUBERT, DGST
- Deux cheffes de projet, Christelle DESMARIS et Blandine BRONDEL, responsables d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Elles seront assistées d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...) :
 - Carole MONEUSE, Economie
 - Bastien ORTIZ, Voirie
 - Sébastien DEPALLE, Rénovation énergétique des bâtiments
 - Sébastien MINOT, Transition Ecologique
 - Aurélie GHIRARDI, Environnement
 - Cédric PALLUEL, Mobilités

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation. La CCBPD bénéficie effectivement depuis le mois d'avril 2021 d'un appui du Cerema sur ces thématiques.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

La communauté de communes a choisi de donner un rôle important au conseil de développement. Celui-ci s'est prononcé sur le projet de territoire et sur les actions des axes 1 et 2, le troisième axe n'appelant aucune observation de sa part.

De plus il a été convenu, qu'un bilan annuel de réalisation du CRTE sera présenté au conseil de développement pour avis.

Par ailleurs la communauté soutient l'action de Cévidoré, qui est reprise dans ce CRTE.

La communauté de commune réfléchit aux modes de collaboration à mettre en place avec « la fabrique des territoires ».

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la CCBPD ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire de la CCBPD, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants du Département qui sera signataire du contrat.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la CCBPD. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Pour l'État :

- Le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône, ou son représentant
- Le directeur départemental des territoires du Rhône, ou son représentant

Pour la CCBPD

- Le Directeur général des services
- Le Directeur général des services techniques
- La responsable du responsable pôle finances.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs et les indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche orientation en annexe 2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Orientation 1 : Accueil de la population

Indicateur	Référence	Objectif
Impact sociétal	Conséquences positives en matière de cohésion sociale	Nombre de places de crèches créées Nombre de classes d'écoles Amélioration de la pratique sportive Sauvegarde du patrimoine (nombre d'équipements réhabilités) Accès à l'informatique pour tous Nombres de lits adaptés aux séniors
Adaptation aux changements climatiques	Requalification des centres bourg	Nombre d'arbres plantés Diminution du minéral
Lutte contre les pollutions	Requalification des centres bourg	Nombre de commerce maintenus ou créés pour éviter les déplacements.

Orientation 2 : Mettre en œuvre la transition écologique

Indicateur	Référence	Objectif
Lutte contre le changement climatique Lutte contre les pollutions	Coopérer avec le secteur industriel et favoriser l'activité locale	Réduction des GES Limiter les déplacements pendulaires Diminuer les particules dans l'air
Lutte contre le changement climatique Lutte contre les pollutions	Réduction de la vitesse sur autoroute Favoriser les transports en commun Favoriser les déplacements mode doux Développer les transports propres Créer les voiries exemplaires de demain	Baisse de la consommation des produits issus des énergies fossiles Diminution quantifiable des GES Diminution quantifiable des émissions de CO2
Lutte contre le changement climatique	Economies d'énergie Energies renouvelables	Diminution des consommations d'énergie fossile
Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	Favoriser la biodiversité Orienter l'agriculture vers des pratiques plus respectueuses. Optimiser l'urbanisme pour favoriser la résilience.	Evolution des exploitations, reprise des exploitations. Nombre de km de haies, nombre de marres. Evolution de l'esprit des PLU
Gestion de la ressource en eau	Améliorer la gestion de l'eau	Fuites supprimées. Attention sur la ressource Qualité des rejets
Economie circulaire, déchets, prévention des risques technologiques	Insuffler les bonnes pratiques en matière de déchets	Diminution des putrescibles dans les OM Développement du compostage Changement du mode de ramassage des OM

Orientation 3 Tourisme

Indicateur	Référence	Objectif
Impact sociétal Lutte contre les pollutions	Eléments d'organisation environnemental du tourisme	Un tourisme raisonné respectueux de l'environnement.
Impact sociétal et biodiversité	Dossiers structurants	Valorisation du territoire, des paysages et de sa richesse.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon

Signé à Anse le 23 juillet 2021

Président de la Communauté
de Communes Beaujolais
Pierres Dorées

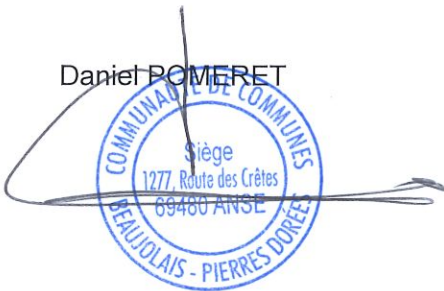
Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Le Sous-Préfet de
l'arrondissement
de Villefranche-sur-Saône

Le Président du Conseil
Départemental

Daniel POMERET

Jean-Jacques BOYER

Christophe GUILLOTEAU



SOMMAIRE DES ANNEXES

- ❖ Annexe 1 - Orientations stratégiques
- ❖ Annexe 2 - Fiches actions
- ❖ Annexe 3 - Tableau récapitulatif financier

ANNEXE 1

Orientations stratégiques

ORIENTATION 1 : ACCUEIL DE LA POPULATION

Prendre en compte la croissance de la population pour maintenir à ses habitants un niveau de service et préserver le « bien vivre en Beaujolais des Pierres Dorées ».

L'Etat précise : Face à la pression résidentielle, il est essentiel d'analyser les valeurs patrimoniales des bourgs et de déterminer ses modalités de conservation et d'évolution. Il s'agit de mettre en place les outils permettant de garantir des restaurations de qualité d'une part et l'intégration harmonieuses des nouvelles constructions au sein des paysages de grande qualité du territoire.

Afin de définir les modalités d'intervention sur des sites à fort enjeu patrimonial et de partager ces enjeux avec les décideurs, les études d'évaluation pour tout site en centre ancien sont à promouvoir en préalable des projets afin d'affiner leur programmation, leur faisabilité et leur qualité.

En outre, lorsque les extensions sont possibles, les typologies de logements intermédiaires sont à explorer afin de proposer des caractéristiques de volumes et d'échelles plus compatibles et harmonieuses avec la morphologie urbaine du centre ancien que les typologies de logements collectifs.

Ces souhaits sont partagés par la communauté de commune qui a élaboré une Charte de qualité du paysage et du cadre de vie des Pierres Dorées. La préservation d'un cadre de vie de qualité est un objectif fort du territoire.

Accompagner les habitants à tous les âges de la vie.

Tous les diagnostics font état d'un taux d'emploi des habitants très élevé par rapport au niveau national. Cette population jeune et qui travaille à besoin d'être accompagnée, dans ses besoins pour les enfants.

La première demande concerne les modes de garde de la petite enfance. Bien que le nombre de places offertes soit conséquent, de nouveaux équipements sont nécessaires.

De plus, on constate un vieillissement des assistantes maternelles, qui nécessite la création des nouveaux modes d'accueil collectif.

Quand ces enfants grandissent, il y a des besoins de scolarisation. Dans ce territoire, on ouvre beaucoup plus de classes que ce qu'on en ferme, d'où la nécessité d'adapter les établissements au nombre de classe.

Le phénomène se retrouve bien évidemment dans tous les besoins de la vie.

Les équipements sportifs pour accompagner les scolaires du primaire, mais aussi des 4 collèges publics et des deux établissements privés.

Le bien vivre en Beaujolais, c'est aussi une vie associative très développée, principalement du fait du phénomène « conscrits » dont l'inscription au patrimoine immatériel est en cours, ce qui explique la nécessité de nombreuses salles et équipements municipaux.

Le cadre de vie c'est aussi l'action sur le patrimoine (Pays d'Art et d'Histoire), des centres bourg de qualités et le maintien pour certains villages du dernier commerce, sous forme de multiple rural.

La question du dernier commerce se retrouve aussi dans l'action sur les mobilités, pour diminuer les déplacements à des kilomètres, quand on peut trouver le service dans son village.

Enfin, le bien vivre concerne tout le monde et on ne doit exclure personne. C'est pourquoi les équipements doivent être accessibles.

Dans les équipements proposés se retrouvent dans ce CRTE, des équipements communaux et intercommunaux.

La Communauté de Communes, de par ses compétences, intervient directement sur les crèches, les centres de loisirs, les gymnases liés aux collèges, les déchetteries.

En ce qui concerne les crèches, un schéma de la petite enfance a été établi et a fait l'objet d'un avenant le 12/12/2018.

Le schéma détermine les besoins sur le territoire et programme les implantations des équipements.

En ce qui concerne les salles de sport, la compétence communautaire porte sur les salles liées aux collèges. Les équipements dépendent de la création de nouveaux collèges.

Pour les déchetteries, quatre déchetteries couvrent les besoins du territoire.

Pour les équipements communaux, portés par les communes, ce sont des équipements de proximité financés par les communes. La Communauté de Communes n'a aucune légitimité pour imposer un plan d'équipement sur le territoire.

Dans un contexte de finances contraintes, on peut avancer que les équipements communaux sont sûrement réfléchis et correspondent aux besoins de la population en croissance.

L'action sur les équipements sociaux concerne au-delà de la problématique de lutte contre les déserts médicaux, des actions sur les établissements pour personnes âgées. En outre, bien que le projet de reconversion du site d'Alix ne soit pas très avancé, l'Etat souhaite que pour préserver l'avenir, ce projet soit inscrit dans ce CRTE. La commune d'Alix est partie prenante de cette reconversion, mais ses moyens sont ceux d'une commune de moins de 768 habitants. Dans le projet de reconversion, la communauté de commune suivant le projet prendra toute sa part sur les initiatives liées à ses compétences comme elle le fait sur d'autres projets de reconversion.

L'Etat dans ce contrat voit un enjeu fort au niveau culturel qui peut se décliner de la manière suivante, étant ici précisé que la CCBPD n'a pas de compétence en matière culturelle et que cette orientation stratégique s'applique au territoire ou peut être traitée par mutualisation de moyens des communes.

La déclinaison dans ce contrat territorial de relance et de transition énergétique de la politique culturelle a vocation à constituer un levier d'amélioration de conditions de vie des habitants, d'aménagement des territoires et de création de richesses. Parce que des diagnostics territoriaux vont être établis, il apparaît indispensable d'y intégrer ces entrées : patrimoine, cadre de vie, offres et usages culturels, afin de pouvoir construire une approche globale transversale, qui permette aussi

la promotion l'éducation artistique et culturelle, de la qualité architecturale et l'ouverture à toutes les politiques culturelles.

Du point de vue culturel, l'offre doit se rapprocher du citoyen. Soit en développant, quand c'est possible, l'offre publique physique (patrimoines, spectacle vivant, bibliothèques et médiathèques, cinéma d'art et d'essai, librairies...), soit en proposant une offre dématérialisée (micro-folies, accès à des plateformes de contenus), soit en facilitant l'émergence d'initiatives citoyennes.

Développement de l'éducation artistique et culturelle

La proposition stratégique de la DRAC serait de croiser le plan de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, la présence artistique au plus près des habitants, le développement de ressources culturelles, une vive attention à la qualité architecturale et aux patrimoines – axes développés dans le cadre du Pays d'art et d'histoire - et l'implication des habitants dans la vie artistique et culturelle, afin de mieux asseoir la construction de politiques culturelles territoriales dans la durée.

Le travail en matière d'EAC est ainsi conduit selon des projets culturels de territoire à partir d'une organisation multi-partenariale des acteurs au plan institutionnel – réunissant l'État et les collectivités territoriales - jusqu'au niveau du projet. Ce partenariat est formalisé à l'échelle de la communauté de communes par un diagnostic partagé et des documents stratégiques négociés et délibérés. Les projets culturels de territoire combinent développement artistique, culturel et territorial en intégrant la question des droits culturels et améliore, renforce et perfectionne les coopérations des acteurs publics et privés.

Le projet culturel de territoire en établissant de bonnes conditions d'accueil des artistes et acteurs culturels ancre au plus près des habitants la pratique d'un art, la fréquentation des œuvres et la connaissance des patrimoines. Cette mobilisation des acteurs publics et privés pour un territoire permet bien sûr de structurer les questions culturelles, mais agit également sur des enjeux plus globaux comme l'égalité homme-femme, la solidarité, le numérique, le développement économique et la transition écologique.

L'EAC doit véritablement s'entendre comme destinée à « tous les âges de la vie », dans une perspective « intergénérationnelle » prenant notamment en compte la réalité de la population âgée de certains bassins de vie ou le tissu des entreprises.

Enfin, le développement de l'EAC peut être appuyé par le déploiement des microfolies – musée numérique, ainsi que l'extension du pass'culture à tous les jeunes âgés de 18 ans.

La communauté de communes partage ces orientations, son principal investissement du mandat est la réhabilitation du musée des Pierres Folles en principal lieu d'expression de l'Unesco Global Géoparc.

Le territoire accompagne les écoles de musiques. Les communes compétentes organisent des saisons culturelles, sur des thèmes variés, et sont prêtes à s'engager dans une dynamique dans ces domaines.

Développement du livre et de la lecture

La politique autour du livre constitue un appui indispensable au développement culturel des territoires. Les bibliothèques sont devenues de véritables tiers-lieux : consultation d'ouvrages, lieu de vie sociale et de lutte contre l'illettrisme, lieu citoyen de débat sur les enjeux de société. Les bibliothèques ont développé des compétences et des services qui leur permettent d'être le premier équipement culturel de proximité, la première ouverture vers les savoirs et vers l'extérieur.

Le soutien à l'implantation de librairies indépendantes fait également partie des politiques portées par le ministère de la Culture. Ces commerces de proximité, animés le plus souvent par des professionnels militants du livre et de la lecture, ont une place tout à fait singulière dans la Revitalisation des tissus urbains. Plus qu'un autre commerce, ils sont porteurs de sens et de valeur qui peuvent permettre aux populations d'accéder directement aux ressources patrimoniales comme à l'actualité immédiate.

Malgré l'absence de compétence culturelle, une commission culturelle communautaire coordonne les bibliothèques médiathèques du territoire, prévoit des animations. C'est pourquoi le territoire ne peut que se féliciter d'un accompagnement de l'Etat dans ce domaine.

Développement du cinéma

La construction et/ou la réhabilitation de salles cinéma peut également avoir un rôle moteur. Alors que les grands groupes de diffusion cinématographique, chercheront les emplacements les plus porteurs, la construction d'un cinéma art et essai, avec un ou deux écrans, peut bénéficier de crédits du CNC au titre de l'aménagement territorial. La richesse culturelle d'un territoire, sa connexion aux réseaux de diffusion, sa part d'imaginaire, permet aux habitants de s'y implanter durablement.

La commune de Chazay maintient un cinéma, et il appartient aux communes de se positionner sur cette question.

Cette première orientation va donc se décliner sur les axes suivants :

Des équipements de qualité

- 1.1. Equipements communaux (écoles, salles multifonctions, équipements sportifs, médiathèques -bibliothèques...)
- 1.2. Equipements communautaires (petite enfance, ALSH...)

Pour un entretien et une valorisation du patrimoine en lien avec le Pays d'Art et d'Histoire

- 1.3. Service à la population
- 1.4. Patrimoine culturel, culturel, mémoriel...

Dans un environnement qui n'exclut personne, où il fait bon vivre

- 1.5. Accessibilité
- 1.6. Sécurité

Avec une attention particulière aux ouvrages d'art

- 1.7. Ouvrages d'art

En requalifiant les centres bourg

- 1.8. Requalification des centres bourg

Mais aussi en intégrant tous les âges de la vie

- 1.9. Action sanitaire et sociale

Pour évaluer ces actions, le bien être ou le mal être est difficile à évaluer. Bien que dans cette période Covid on évalue le taux d'adaptabilité de la population. Mais la satisfaction des besoins est toutefois quantifiable sur ces points.

Le conseil de développement s'est prononcé sur cette orientation. Et des observations ont été reprises dans les fiches orientations.

ORIENTATION 2 : METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020 précise ce qui est attendu du CRTE.

Il s'agit aussi dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire.

Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente. Notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique.

Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégie bas-carbone et biodiversité).

La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées a la chance d'avoir mené la réflexion avec les deux outils que sont le PCAET et le CTE.

Elle reprend donc dans ce CRTE, même si des fiches spécifiques ne sont pas reprises, l'ensemble de ses engagements des deux documents précités.

Dans cette orientation, des fiches du PCAET et du CTE sont reprises et modifiées vers des actions opérationnelles.

Ce CRTE doit faire tendre les « bonnes intentions » du PCAET et du CTE vers des actions opérationnelles.

S'engager résolument dans la transition écologique, en traitant les éléments endogènes mais aussi par une action forte sur les éléments exogènes.

Le diagnostic du PCAET fait clairement apparaître que : 70% des consommations d'énergies, des émissions de gaz à effet de serre et différents autres éléments techniques, résident en 3 points sur notre territoire :

- La cimenterie Lafarge à Chatillon
- Les autoroutes A6-A46, à un degré moindre l'A89
- Les mobilités pendulaires

La société Lafarge a donc été associée à la rédaction de ce CRTE et propose des actions pour améliorer la situation environnementale de son établissement. Il semble donc important d'accompagner cette entreprise dans ses intentions. Un autre dossier est très intéressant pour la qualité de l'air, le dossier HERTA.

Plusieurs autres entreprises se sont engagées sur des actions diverses, qui du fait de leur taille, sont éligibles aux dispositifs de la Région.

Pour les autoroutes, la Collectivité en appelle à l'État pour l'accompagner dans des démarches pour réduire la vitesse sur l'autoroute, qui en passant de 130km/h à 110 km/h entre Limonest et Villefranche-sur-Saône, réduirait à la fois les consommations et les gaz à effet de serre.

Troisième point, les mobilités pendulaires pourraient être rationalisées si le train était plus attractif. Le territoire dispose de plusieurs gares et de plusieurs lignes.

La demande de la Collectivité, porte sur un meilleur cadencement sur la ligne Lyon-Macon, ce qui permettrait une meilleure fréquentation et donc moins de déplacement de véhicules (Anse).

Côté Lozanne, le territoire attend le Tram-Train depuis de très nombreuses années. L'arrivée du Tram-Train bien cadencé supprimerait également une grande partie des véhicules.

Enfin, concernant la Vallée de l'Azergues, les voies ont été réhabilitées à grands frais, mais les dessertes ne suivent pas. Là aussi une amélioration du cadencement aurait une influence immédiate sur l'utilisation des véhicules.

Si la question ferroviaire semble primordiale, d'autres actions sont prévues sur les mobilités. Dans un premier temps, l'adhésion de la CCBPD au nouvel établissement public des transports va apporter une amélioration de la flotte d'autobus. Mais ce ne sera que plus tard que des prestations nouvelles pourront être mises en place (2025).

La lutte contre l'autosolisme est primordiale, par l'expérimentation de toute politique qui peut y contribuer.

Pour le reste, les préconisations du PCAET sont reprises, en démultipliant un grand nombre de types d'actions.

Une rubrique mérite une attention particulière, celle du travail que la Collectivité souhaite réaliser sur sa compétence voirie.

Plusieurs pistes innovantes vont être explorées :

- Les enrobés sans utilisation d'énergies fossiles
- Limiter les transports de matériaux en retraitant sur place
- S'interroger sur l'importance du réseau, ce qui peut conduire à la réaffectation de chemins en enrobés à des chemins calcaires

Ces actions sont innovantes et la Collectivité aurait mis plus de temps pour les mettre en œuvre sans une aide déterminante dans le cadre du CRTE.

Ce projet a été évoqué au niveau du Département, qui s'est proposé pour monter un groupement d'achat pour ces nouveaux enrobés. Le Département a repris à notre initiative cette opération dans l'accord cadre.

Bien sûr la Communauté commencerait l'exemplarité par ses zones d'activités. Un dossier important pour l'avenir de notre voirie.

Toutefois, les PCAET et le CTE sont des initiatives de la Communauté de Communes qui se voient renforcées par l'émergence dans le CRTE des communes, qui bénéficient de la compétence générale. En effet le PCAET prévoit la mise en place de structures pour accompagner la rénovation énergétique (ALTE69, Syder, AMI SEQUOIA...), la présence des communes dans le CRTE, va démultiplier les projets de rénovation énergétique, qui auraient été limités, si seule la communauté de commune s'était impliquée dans ces procédures.

Le territoire partage tout à fait la position de l'Etat :

« Les objectifs de Sobriété énergétique des bâtiments doivent s'accompagner de diagnostics techniques préalables, par des maîtres d'œuvre et artisans expérimentés sur chacun des bâtis

concernés, pour éviter de systématiser des solutions peu durables. Le bâti ancien a des caractéristiques constructives, y compris en matière de relation à l'environnement climatique, que des rénovations thermiques ne doivent pas faire disparaître, au risque de banaliser le territoire. Les aides à la rénovation thermique devraient être conditionnées à la mise en œuvre de techniques adaptées à la nature du bâti » et la communauté de communes incitera les communes à travailler dans ce sens.

Dans l'action, l'objectif comme le fait valoir l'Etat est de permettre la conjugaison de la préservation des éléments patrimoniaux avec les dynamiques de projet d'une façon générale, de favoriser l'intégration et la compatibilité des interventions dans le cadre bâti des secteurs protégés, des espaces publics, d'encourager la qualité architecturale, la pérennité des ouvrages, dans un objectif de gestion durable des patrimoines et de transmission aux générations futures.

Favoriser l'évolution vers des flottes automobiles respectueuses de l'environnement et permettre le ravitaillement de ces véhicules.

Les déplacements modes doux sont abordés, avec un projet important de bouclage de pistes cyclables Vallée d'Azergues, Voie du Tacot, jonction de ces voies avec la V50 et le département de l'Ain. Le Département dans son accord cadre retient la Vallée d'Azergues comme priorité. L'inscription de la liaison Ain-Rhône est proposée pour être inscrite au Contrat de Plan Etat Région.

Des points importants en matière d'économie d'énergie, la refonte des réseaux d'éclairage public sur 31 des 32 communes. L'opération ayant déjà été réalisée dans la 32ème, Chasselay, il y a 2 ans. La rénovation énergétique des bâtiments publics qui grâce aux actions mises en place par l'ALTE69, connaît un nombre important de dossiers.

La lutte contre la chaleur en milieux urbain est traitée dans ce CRTE par quelques opérations de Parc et aménagements urbains. Les requalifications de centre bourg sont l'occasion de remettre de la verdure dans les villages.

La biodiversité n'est pas oubliée par l'opération 32haies-32mares, l'approche attentive de la forêt.

La Communauté de Communes est propriétaire d'une forêt de 100ha, la Flachère.

Toute l'action sur les rivières est à prendre en compte.

Orienter l'agriculture vers des pratiques plus respectueuses, en intégrant la question de l'approvisionnement des territoires et en favorisant les circuits courts.

La mise en place d'un PAT est abordée dans l'accord cadre du Département, la Communauté de Communes s'inscrit dans cette initiative.

Les syndicats des eaux permettent d'aborder de façon efficace la problématique eau pour laquelle les éléments soulevés par le PCAET doivent être repris.

La gestion des déchets est un enjeu important pour les années qui viennent, une appropriation des bonnes méthodes va préserver notre planète, mais aussi permettre des coûts supportables pour cette compétence exercée par la Communauté de Communes.

Enfin, la marche vers les énergies renouvelables est abordée avec l'initiative Cévidorée et les initiatives des entreprises qui cherchent soit l'auto consommation soit la production. Toutefois, le conseil de développement et l'Etat, font une remarque dans ce domaine, qu'il convient de reprendre : « Favoriser l'autonomie énergétique du territoire est un objectif, l'installation de panneaux photovoltaïques n'est qu'un moyen, parmi d'autres. Leur mise en œuvre sur de petites surfaces, doit être rapproché d'une analyse cout-bénéfice ou serait effectivement pris en compte la possible

dégradation de paysages patrimoniaux, le cout d'installations et de rachat de l'électricité sur de petites surfaces, l'énergie grise pour la construction des PV... Avec une analyse fine, au-delà de la vertu pédagogique de ces micro-installations, il n'est pas évident que ces équipements disséminés soient très bénéfiques pour l'intérêt public.

En revanche, les développer sur du bâti avec une emprise importante - structures artisanales, zones d'activités- serait peut-être plus efficace. »

Dernier domaine, la photovoltaïque thermique est retenue sur certains projets.

Cette deuxième orientation va donc se décliner sur les axes suivants :

2.1. Coopération avec le secteur industriel et favoriser l'activité locale

- a) Lutte contre les pollutions
- b) Favoriser l'activité locale

2.2. Réduire la vitesse des véhicules sur les autoroutes qui traversent le territoire (110 à la place de 130km/h)

2.3. Favoriser les transports en commun

2.4. Créer les voiries exemplaires de demain

- a) Enrobés sans utilisation d'énergies fossiles
- b) Limiter les transports de matériaux en retraitant sur place
- c) S'interroger sur l'importance du réseau, chemins calcaires dans certains cas
- d) Créer des zones d'activités respectueuses de l'environnement

2.5. Développer les transports propres

2.6. Développer la pratique du vélo : déplacements modes doux

2.7. Economies d'énergie dans le secteur bâtementaire et l'éclairage public

- a) Eclairage public
- b) Accompagner la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments publics les plus énergivores et mettre en œuvre des suivis de consommations. Amélioration énergétique des bâtiments

2.8. Lutter contre les changements climatiques

Optimiser l'urbanisme pour favoriser la résilience.

2.9. Favoriser la biodiversité

- a) Favoriser la plantation/restauration des haies ainsi que la création/restauration des mares
- b) Instaurer une gestion vertueuse des forêts
- c) Améliorer la gestion des zones humides et des berges

2.10. Orienter l'agriculture vers des pratiques plus respectueuses

- a) Modes de cultures
- b) Transmission des exploitations
- c) Circuits courts
- d) Mise en place d'un PAT

2.11. Améliorer la gestion des eaux

2.12. Insuffler les bonnes pratiques en matière de déchets

2.13. Energies renouvelables

- a) Production électrique
- b) Photovoltaïque thermique

2.14. Un territoire régénér'Actif

ORIENTATION 3 : TOURISME

Passer d'un tourisme d'étape à un tourisme de séjour par la création de trois pôles structurants.

Le territoire est dans une phase de reconnaissance avec l'obtention de différents labels :

- L'UNESCO GLOBAL GEOPARC
- PAYS D'ART ET D'HISTOIRE
- VIGNOBLES ET DECOUVERTES

La Communauté de Communes structure ses actions touristiques avec l'office de Tourisme « Destination Beaujolais ».

Cet office de tourisme regroupe trois intercommunalités :

- Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées
- Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône
- Communauté de Communes Saône Beaujolais

La Communauté de Communes souhaite développer le tourisme. Sur le territoire, de nombreux sites, un camping haut de gamme et une hôtellerie locale et de nombreux gîtes permettent un accueil diversifié et de qualité.

Nous reprenons dans ce CRTE la fiche PCAET 3.1.8. Encourager le développement du tourisme responsable.

L'Etat souhaite préciser que :

Les labels présents sur le territoire, Ville et pays d'art et d'histoire, Géoparc ou encore les candidatures aux labels Petites cités de caractère et les Villages remarquables appellent un engagement fort de la part de la collectivité en matière de gouvernance. Ils impliquent un portage politique ambitieux, une montée en compétence des services et une expertise accrue en matière de patrimoine, de qualité architecturale et d'environnement à l'échelle intercommunale.

La prise en compte du patrimoine bâti et paysager au sein des outils de planification et de l'application du droit des sols sont des engagements du label VPAH et appellent une gouvernance intercommunale renforcée.

Toutefois, notre territoire manque de points attractifs qui pourraient attirer des touristes pour quelques jours. Ces points attractifs permettront de diffuser le tourisme vers des sites significatifs.

Tels que :

- Les Géocites
- Les paysages remarquables
- Les villages médiévaux et Oingt « plus beau village de France »

Trois dossiers importants arrivent à maturités et seront les points d'implantation de cette politique :

- Le site de l'Espace Pierres Folles, lieu d'interprétation de l'UNESCO Global Géoparc. Un nombre de 80.000 visiteurs par an est attendu.
- La création d'un pôle oenotouristique à Morancé

- La création d'un port de tourisme sur la Saône à Anse, port fluvial de 350 anneaux de dimension nationale. A partir de ce port devrait être réalisé le bouclage de la V50, piste cyclable Européenne, avec le réseau cyclable de la Communauté de Communes.

Cette troisième orientation va donc se décliner sur les axes suivants :

3.1.A. Eléments d'organisation environnementale du développement du Tourisme

3.1.B. Dossiers structurants pour développer le Tourisme

ANNEXE 2
Fiches Orientations

❖ FICHES ORIENTATIONS 1 :

Fiche action 1.1

CRTE

Orientation stratégique n° 1	Accueil de la population
Action n° 1.1	Equipements communaux
Maître d'ouvrage	Communes du territoire
Durée de l'action	Pour la durée du CRTE
Description de l'action	<p>Comme présenté dans le diagnostic (notamment le diagnostic PLH) le territoire est soumis à une forte pression foncière. Les réponses à cette pression se trouvent aussi bien dans l'habitat privé, que dans l'habitat social. Des projets d'urbanisme très importants, touchent de nombreuses communes, on peut citer : Chazay, Porte des Pierres Dorées, mais aussi Anse. D'autres communes même plus petites ont des programmes de construction importants.</p> <p>L'objet de l'action est donc de mettre en adéquation les équipements avec les besoins de la population.</p> <p>Les communes doivent donc répondre en premier lieu à l'accueil dans les écoles ou les ouvertures de classes de primaire et de maternelles sont fréquentes.</p> <p>Mais les besoins ne s'arrêtent pas là, car ce sont souvent des populations jeunes qui arrivent, et qui ont donc besoin de tous les équipements communaux, souvent inadaptés.</p> <p>Ce sont donc des salles multifonctions, ou des équipements sportifs, culturels dont bibliothèques-médiathèques, ou même la mairie qui sont à adapter.</p> <p>C'est ce qui explique le nombre important de fiches projets.</p> <p>Dans toutes ces constructions nouvelles les normes environnementales sont prises en compte.</p>
Partenaires	<p>Les partenaires de cette action sont assez traditionnels,</p> <p>L'Etat, avec la DRAC, ou l'Education Nationale, et par ses subventions DETR ou</p>

	<p>DSIL, mais aussi des subventions spécifiques pour les bibliothèques.</p> <p>Le Département, partenaire traditionnel des communes sur ces projets.</p> <p>Voire pour les plus importants d'entre eux la Région.</p> <p>Assez souvent le CAUE, pour établir les programmes d'investissement et l'intégration au site des constructions.</p>
Coût prévisionnel	<p>Cette action comporte des coûts très importants de maîtrise d'œuvre et de travaux, ce sont principalement des coûts d'investissement.</p> <p>L'enveloppe budgétaire de cette action est une des plus élevée du CRTE.</p> <p>Le montant estimé de l'action pour la durée du CRTE est de : 34 329 507 €</p>
Plan de financement	<p>Les plans de financement sont assez classiques et sont établis sur les subventions des partenaires cités précédemment.</p> <p>Les collectivités attendent beaucoup sur leurs projets 2021-2022 les effets du plan de relance. Les attentes portent sur les subventions les plus élevées possibles sur ces deux premières années du CRTE.</p>
Calendrier	<p>L'ensemble de ces travaux nécessite la passation de marchés de maîtrise d'œuvre et de marchés de travaux.</p> <p>Les projets proposés sur 2021 sont prêts à être exécutés, dès obtention des subventions.</p> <p>Ce sont des projets qui nécessitent deux ans pour être réalisés.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Répondre aux besoins de la population</p> <p>Evaluation environnementale des projets</p>
Avis conseil de développement	<p>De manière générale, sur le développement du territoire, il a été dit que, dans la continuité des actions proposées, il était nécessaire de veiller à l'installation de classes moyennes sur le territoire et que le développement du territoire ainsi que l'accueil de nouvelles populations devaient se faire de manière équilibrée entre les différentes parties de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.</p>

Fiche Financière :

Equipements communaux							
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
n° de fiche	Libellé						
1.1.1	CHAZAY : Extension école maternelle les Ecureuils	220 000					
1.1.2	CHAZAY : rénovation du cimetière	85 000					
1.1.3	CHAZAY : rénovation école primaire	80 000					
1.1.4	CHAZAY : Création d'un city stade		40 000				
1.1.5	CHAZAY: Rénovation du Skate park	50 000					
1.1.6	CHAZAY: Rénovation allée des Remparts	30 000					
1.1.8	CHAZAY: Transformation de l'ancienne crèche en salle multifonction		180 000				
1.1.9	CHAZAY : destruction de l'ancienne caserne pour créer un pôle petite enfance	120 000					
1.1.10	LEGNY : Création d'un réfectoire scolaire	352 000					
1.1.11	FRONTENAS : Réhabilitation bâtiment patrimonial pour aménagement car	609 700					
1.1.12	LOZANNE : Mise en accessibilité centre de loisirs et garderie périscolaire	30 000					
1.1.13	LOZANNE : agrandissement parking des écoles				400 000		
1.1.14	LOZANNE : agrandissement du cimetière					200 000	
1.1.15	LOZANNE : installation de toilettes publiques	80 000					
1.1.16	LOZANNE : Réhabilitation de l'ancienne école en maison des associations					700 000	
1.1.17	SAINTE PAULE : acquisition d'une propriété dans le centre bourg	250 000					

1.1.19	PORTE DES PIERRES DOREES - Pouilly - Réfection toiture école	25 947					
1.1.20	THEIZE : Aire de Loisirs multisports		70 000				
1.1.21	CHESSY : Rénovation et extension du centre technique communal	370 000					
1.1.22	CHESSY : Couverture terrains de tennis et création terrain foot synthétique	1 457 600					
1.1.23	CHASSELAY : Vestiaires filles et garçons stade de foot		670 000				
1.1.24	SAINT VERAND : Rénovation et mise en sécurité de l'aire de jeux		50 000				
1.1.25	PORTE DES PIERRES DOREES - Liergues - Aménagement d'un City Stade				100 000		
1.1.26	PORTE DES PIERRES DOREES - Liergues - Salle Omnisports					2 500 000	
1.1.27	PORTE DES PIERRES DOREES - Pouilly - Aménagement d'un Skate Park		150 000				
1.1.28	VAL D'OINGT - Toiture école élémentaire BO 2021	23 556					
1.1.29	VAL D'OINGT - Skate park 2021	120 000					
1.1.30	VAL D'OINGT - Moyens informatiques 2021	15 000					
1.1.31	VAL D'OINGT - Cuisine Centrale		600 000				
1.1.32	ANSE - Aménagement de sanitaires et petite guinguette			250 000			
1.1.33	ANSE - Construction d'une école				3 500 000		
1.1.34	ANSE - Local police municipal - salle des mariages et du conseil	1 500 000					
1.1.35	ANSE - Locaux périscolaires et extrascolaires		1 500 000				

1.1.36	ANSE - Création de 2 courts de tennis en résine synthétique - cloture et a	144 030					
1.1.37	ANSE - Construction d'une salle des fêtes et abords	3 300 000					
1.1.38	ANSE - Skate parc parc de la Roseraie		100 000				
1.1.39	ANSE - Transformation numérique de l'enseignement	80 000					
1.1.40	AMBERIEUX - Rénovation de l'ancienne ferme Duchemin et de la mairie	145 000					
1.1.41	CHARNAY - Création d'un parking en centre bourg		110 000				
1.1.42	CHATILLON - Réhabilitation de la salle de sport et des fêtes	1 412 000					
1.1.43							
1.1.44	CIVRIEUX -Aménagement de l'espace public autour de la salle des sports	354 750					
1.1.45	LACHASSAGNE - Construction d'un centre technique municipal	80 000					
1.1.46	LUCENAY - Réalisation d'un parking à vocations multiples		140 000				
1.1.47	LUCENAY - Construction d'une zone abritée				110 000		
1.1.48	POMMIERS - Accessibilité salle du conseil	80 764					
1.1.49							
1.1.50	POMMIERS - Terrain de basket extérieur		40 000				
1.1.51	POMMIERS - Couverture cours de tennis			50 000			
1.1.52	POMMIERS - Aménagement espaces sportifs aux Gondoins				300 000		

1.1.53	CHAMELET - Installation d'un ascenseur dans la mairie		40 000				
1.1.54	CHAMELET - Réaménagement de la salle des fêtes					150 000	
1.1.55	ALIX - Création d'un parking sur la montée du Perroux.	80 000					
1.1.56	ALIX - Transformation de la cantine scolaire.				74 000		
1.1.57	ALIX - Système informatique, vidéoprojection et visioconférence	18 500					
1.1.58	SAINT VERAND - Logiciel bibliothèque	2 200					
1.1.59	SAINT VERAND - Aire de loisirs			65 000			
1.1.60	LES CHERES - Rénovation / extension de la Halle- le Comptoir	126 983					
1.1.61	LES CHERES - Construction salle multifonction / restaurant scolaire	2 545 600					
1.1.62	LES CHERES - Rénovation skate park	75 497					
1.1.63	LES CHERES - Rénovation tennis		200 000				
1.1.64	LES CHERES - Création espace de stationnement végétalisé centre bourg		100 000				
1.1.65	BELMONT - extension de l'école avec création d'une salle multi service	340 000					
1.1.66	LES CHERES- plateforme multisport		150 000				
1.1.67	CHASSELAY - création d'une halle		750 000				
1.1.68	CHASSELAY - pôle associatif		3 500 000				
1.1.69	POMMIERS - agrandissement locaux services techniques		50 027				

1.1.70	VAL d'OINGT: Réhabilitation du boulodrome						pour mémoire
1.1.71	POMMIERS : Equipement numérique – Salle du Conseil municipal	3 603					
1.1.72	ST JEAN DES VIGNES - Aménagement d'un espace public	18 000					
1.1.73	BELMONT - Remplacement sol terrain multisport par du gazon synthétique			25 000			
1.1.74	BELMONT - Réaménagement du pôle accueil mairie et secrétariat			15 000			
1.1.75	BELMONT - Remise en état du skate park et rocher d'escalade		50 000				
1.1.76	MORANCE - Construction d'un bâtiment scolaire	1 674 750					
1.1.77	MORANCE - Création d'un tiers lieu			?			
1.1.78	LUCENAY - Création d'un bâtiment de loisirs au sein d'un aménagement paysager global de la zone de loisirs		1 500 000				
TOTAL		15 900 480	9 990 027	405 000	4 484 000	3 550 000	-

Fiche action 1.2

CRTE CCBPD

Orientation stratégique n°1	Accueil de la population
Action n°1.2	Equipements communautaires
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées EPCI
Description de l'action	<p>La communauté de communes agit sur ses compétences. Les compétences concernées par cette fiche sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- La petite enfance- Les salles de sport liées aux collèges. <p>Le schéma communautaire de la petite enfance réalisé entre autres sur des bases d'études de la CAF, fait apparaître un fort besoin de places à l'est du territoire et un besoin de requalification du site de Chessy-Chatillon. Depuis sa prise de compétence en 2015, la communauté de communes a construit, une crèche à Lozanne et une crèche à Moiré. Elle a par ailleurs optimisé le nombre de places possibles sur Pommiers et Anse. Toutefois, du fait de la croissance continue de la population, et des besoins ciblés par la CAF, la collectivité doit encore construire de nouveaux équipements. Lors des attributions de places de cette année pour la rentrée de septembre, on se rend compte qu'à l'Est du territoire moins de 40 % des demandes sont satisfaites. De plus on constate une forte diminution du nombre d'assistantes maternelles, qui accentue la pression sur les crèches.</p> <p>La Communauté, sur sa compétence petite enfance, est sur l'opération écolo-crèche, le début de la labélisation a été différé du fait de la pandémie, mais le travail va reprendre rapidement. Le travail dure 3 ans pour arriver à la labélisation.</p>

	<p>L'éveil artistique du jeune enfant à travers la présence d'artistes et la formation des personnels peuvent être des pistes de travail.</p> <p>C'est pourquoi trois crèches sont en projet, une nouvelle crèche de 40 lits qui viendra augmenter la capacité actuelle sur Anse, et la construction d'une nouvelle crèche à Chazay, qui viendra augmenter sensiblement le nombre de places. La crèche de Morancé doit être déplacée et sa capacité augmentée.</p> <p>Enfin au cours du mandat, la crèche de Chessy-Chatillon composée de 4 structures difficiles à gérer, sera remplacée par un équipement moderne et rationnel.</p> <p>En ce qui concerne les équipements sportifs, la communauté dispose de 3 implantations à Chazay, Chatillon et Val d'Oingt. Le gymnase de Val d'Oingt vient d'être réhabilité, les travaux sont en cours d'achèvement.</p> <p>Un nouveau projet est lancé pour la réhabilitation du Gymnase de Chazay, véritable « passoire thermique ». Ce projet se retrouve d'ailleurs également dans la partie Amélioration énergétique des bâtiments.</p>
Partenaires	<p>Pour la petite enfance, le partenaire privilégié, est la CAF, qui participe financièrement à la création de nouveaux lits de crèche.</p> <p>Mais on retrouve également dans les financements, l'Etat, avec la DETR,</p> <p>Le Département, ou la Région.</p> <p>Pour la salle des sports, l'ANS a été sollicitée sur ses crédits de relance. Et l'Etat sur la DSIL énergétique. Ce chantier est le cas type du dossier de Relance, qui sera différé s'il n'y a pas les financements importants attendus.</p>
Coût prévisionnel	<p>La construction d'une crèche de 40 lits correspond à un investissement de l'ordre de 1 400 000 € Les deux dossiers d'Anse et de Chazay sont prêts à démarrer pour une ouverture en septembre 2022. Le dossier de la salle de sport d'un montant de l'ordre de 1 400 000 € pourra être réalisé dans les</p>

	deux ans s'il bénéficie d'un montant de subvention important du plan de relance. Les fiches projet sont jointes, pour chacun de ces équipements.
Plan de financement	Le financement de chacun de ces projets est présenté dans les fiches jointes : Pour les crèches DETR, CAF, Département ou Région Pour la salle des sport ANS, DSIL énergétique.
Calendrier	Les deux crèches d'Anse et de Chazay ouverture septembre 2022, la crèche de Chessy Chatillon et Morancé travaux prévus dans le CRTE au-delà de 2022. La salle des sports de Chazay d'Azergues, démarrage des travaux fin d'année 2021 si les financements sont obtenus.
Indicateurs d'évaluation proposés	Crèches se rapprocher de la satisfaction des besoins de la population. Salle des sports, améliorer l'accessibilité, le confort d'utilisation et économie importantes d'énergie. Mode de chauffage de bonne qualité environnementale.
Avis du conseil de développement	Les actions proposées semblent répondre aux enjeux locaux. Des réflexions ont été partagées autour de la difficulté pour les micro-crèches d'être pérennes et sur le vieillissement des assistantes maternelles. Bien que cela ne rentre pas dans le champ de compétence de la Communauté de Communes, le CDD s'interroge sur la possibilité de faciliter la création de crèches d'entreprise sur le territoire en prévoyant par exemple des espaces pour les services dans les zones d'activités du territoire. La possibilité de créer des crèches mixtes privées/publiques a également été évoquée. La question de l'intergénérationnel au sein des crèches a été mentionnées comme un aspect à développer.

Fiche Financière :

Équipements communautaires							
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
n° de fiche	Libellé						
1.2.1	CCBPD - Crèche Morancé 2			515 000			
1.2.2	CCBPD -Création d'une crèche à Anse	1 565 000					
1.2.3	CCBPD -Création d'une crèche à Chazay d'Azergues	1 510 000					
1.2.4	CCBPD -Création d'une structure Petite Enfance - Chessy-les-Mines		1 500 000				
1.2.5	Mise en conformité des aires d'accueils des gens du voyage	60 000	60 000				
1.2.6	Rénovation globale gymnase Jean MERMOZ -Chazay	1 813 200					
TOTAL		4 948 200	1 560 000	515 000	-	-	-

Fiche action 1.3

CRTE CCBPD

Orientation stratégique n° 1	Accueil de la population
Action n° 1.3	Service à la population
Maître d'ouvrage	Communes Et Communauté de Communes
Maître d'ouvrage	/
Description de l'action	Il s'agit de permettre l'accès aux particuliers à des services informatiques, ou de mettre en place des moyens de gestion pour les collectivités. Également des équipements de coworking ou des sites de télétravail mutualisés.
Partenaires	Les Communes et la Communauté de Communes s'équipent. Mais également une association qui souhaite créer une plateforme numérique contributive.
Coût prévisionnel	Des travaux bâtiment. Principalement du matériel informatique et des logiciels.
Plan de financement	L'État sera sollicité sur ses interventions traditionnelles
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Améliorer le service à la population. Pour les salles de coworking, limiter les mouvements pendulaires, d'où des économies d'énergie et de pollution
Avis conseil de développement	Les actions en matière d'accès aux services informatiques sont considérées comme particulièrement pertinentes et il a été noté que la formation devrait être largement déployée dans les communes du territoire. En complément des espaces de coworking faisant déjà l'objet de fiches action, il a été proposé d'envisager des lieux permettant d'accueillir les

	<p>habitants du territoire qui travaillent en dehors de celui-ci et qui sont en télétravail. Cela permettrait notamment de favoriser le lien social.</p> <p>Dans cette optique, les étages inutilisés des bâtiments commerciaux pourraient accueillir des télétravailleurs.</p> <p>De même, les entreprises du territoire qui permettent à leurs propres employés de faire du télétravail pourraient, si cela s'avère pertinent sur ce territoire, proposer d'accueil des télétravailleurs du territoire extérieurs à leur entreprise.</p>
--	--

Fiche Financière :

Services à la population							
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
n° de fiche	Libellé						
1.3.1	LEGNY : création d'une salle WI-FI pour tous	37 982					
1.3.2	CCBPD - Mise en place du SVE et dématérialisation ADS	6 700					
1.3.3	LA FABRIQUE - Valérie Blet & cré@litté - librairie Cassiopée - Théâtre en Pierres Dorées - Interprétation artistique du patrimoine vivant - plateforme numérique contributive BioScène	380 000					
1.3.4	CHAMELET - Construction d'une maison rurale de proximité de services aux familles		310 000				
1.3.5	CHAMELET - Réfection du toit des anciennes halles du marché		30 000				
1.3.6	LES CHERES - Développement numérique mairie	20 000					
TOTAL		444 682	340 000	-	-	-	-

Fiche action 1.4

CRTE CCBPD

Orientation stratégique n° 1	Accueil de la population
Action n° 1.4	Patrimoine culturel, culturel, mémoriel...
Maître d'ouvrage	Communes Collectivités locales
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Le territoire de la communauté de communes est titulaire du Label « Pays d'art et d'histoire » du label « Unesco Global Géoparc ». Il se caractérise par la présence des Pierres Dorées dans son architecture.</p> <p>Les paysages sont caractéristiques, pays de vigne, une charte des paysages a été réalisée et sera une des composantes du SCOT. Un « plus beau village de France » et des villages perchés Médiévaux.</p> <p>L'histoire a donc laissé à notre génération et aux générations futures des bâtiments, des espaces et des paysages remarquables.</p> <p>Sur la partie Est le Tata Sénégalais, rappelle à tous une triste page de notre histoire.</p> <p>Ce sont donc de nombreux bâtiments, églises, puits, maisons de caractère, chapelles, paysages qui pour leur préservation nécessitent l'intervention des collectivités.</p>
Partenaires	<p>Les partenaires sur ces actions sont divers et variés, on trouve bien sur les institutionnels, la DRAC, la DETR, La DSIL, le Département et la Région.</p> <p>Souvent à côté d'associations de sauvegarde ou d'amis, divers et variés.</p> <p>Le maître d'ouvrage pour les bâtiments qu'elles possèdent est la commune.</p>

	<p>C'est une action qui va se développer sur la durée du CRTE, bien sur un maximum de communes se sont positionnées pour bénéficier du plan de relance.</p> <p>La liste des actions proposées fait l'objet des fiches jointes.</p>
Coût prévisionnel	<p>Les dépenses sur ces actions sont des dépenses d'investissement.</p> <p>Les couts correspondent à des travaux de réhabilitation ou de confortation de sites.</p>
Plan de financement	<p>Les financements proviennent principalement de la DETR- DSIL, voire de la DRAC Du Département, et pour les monuments historiques de la DRAC et de la Région.</p>
Calendrier	<p>La part la plus importante des projets porte sur les années 2021 et 2022 pour bénéficier du plan de relance. Par la suite, d'autres projets peuvent arriver à maturation.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Valorisation et conservation du patrimoine</p>

Fiche Financière :

Patrimoine culturel, cultuel, mémoriel, etc...							
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
n° de fiche	Libellé						
1.4.1	FRONTENAS : Suivi charpente et réfection couverture église			50 000			
1.4.2	FRONTENAS : Réhabilitation charpente et couverture bâtiment patrimonial			10 000			
1.4.3	LOZANNE : transformation de l'ancienne caserne en centre culturel			1 120 000			
1.4.4	CHASSELAY : Création d'une médiathèque	1 276 515					
1.4.5	SAINT VERAND : Restauration de l'Eglise de Saint-Vérand	222 000					
1.4.6	PORTE DES PIERRES DOREES - Pouilly - Réfection toiture église	8 513					
1.4.7	PORTE DES PIERRES DOREES - Jarnioux - Réfection de la toiture église	11 620					
1.4.8	VAL D'OINGT - Tour de Oingt 2021	162 785					
1.4.9	VAL D'OINGT - Chapelle de SLO 2021	65 700					
1.4.10	VAL D'OINGT - Pressoir de Oingt 2021	18 753					
1.4.11	VAL D'OINGT - Carrières Dubet 2021	36 500					
1.4.12	VAL D'OINGT - Eglise de Oingt		360 000				
1.4.13	VAL D'OINGT - Réhabilitation Maison Pichat		1 219 000				
1.4.14	VAL D'OINGT - Eglise SLO		3 780 000				
1.4.16	VAL D'OINGT - Pole culturel - 2024 et +						3 125 000
1.4.17	ANSE - Nouvelle tranche 2ème étage restauration Chateau des Tours	340 000					

1.4.18	ANSE - Création d'une salle à destination culturelle et associative (école de musique)				2 000 000		
1.4.19	ANSE - Local d'expression culturel		500 000				
1.4.20	CHATILLON - Rénovation du pressoir banal					137 600	
1.4.21	CHATILLON - Rénovation de la gare			178 000			
1.4.22	CHATILLON - Rénovation de l'église (phase 1)	71 000					
1.4.23	CHATILLON - Rénovation de l'église (phase 2)		200 000				
1.4.24	CIVRIEUX - Restauration et mises en sécurité des toitures et Parements de l'Église.		85 000				
1.4.25	LE BREUIL - Préservation église		100 000				
1.4.26	CHAZAY : rénovation porte du Baboin	30 000					
1.4.27	LETRA - Lieu culturel					200 000	
1.4.28	LETRA - Aménagement des allées de circulation du cimetière				?		
1.4.29	ST JEAN DES VIGNES - Mise en valeur de murs en pierres dorées	21 089					
1.4.30	TERNAND - Réhabilitation de l'église et de la crypte	424 193					
1.4.31	MORANCE - Restauration de la chapelle de Beaulieu	644 400					
TOTAL		3 333 068	6 244 000	1 358 000	2 000 000	337 600	3 125 000

Fiche action 1.5 et 1.6

CRTE CCBPD

Orientation stratégique n°1	Accueil de la population
Action n° 1.5 – 1.6	Accessibilité-sécurité
Maître d'ouvrage	Collectivité territoriale et communes
Maître d'ouvrage	/
Description de l'action	<p>Ces actions ont pour objet de permettre à tous d'accéder aux bâtiments publics, ou de permettre d'améliorer la sécurité sur la voie publique.</p> <p>Dans ce domaine, deux types d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des travaux de voirie - Installation de la vidéoprotection - Travaux de bâtiments
Partenaires	<p>- Pour l'accessibilité :</p> <p>Partenaires : l'État, le Département</p> <p>- Pour les systèmes de vidéoprotection</p> <p>Partenaires : l'État, la Région</p>
Coût prévisionnel	<p>- Pour l'accessibilité et la sécurité :</p> <p>Travaux d'investissement</p> <p>- Pour la sécurité :</p> <p>Matériel de type informatique, caméras, écrans, câblage, etc....</p>
Plan de financement	Les communes sur ces actions sollicitent, l'État, les Amendes de police, le Département et la Région
Calendrier	<p>Plusieurs actions sont prêtes à démarrer</p> <p>Une action pour la durée du CRTE.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Permettre à tous d'accéder aux équipements publics.</p> <p>Améliorer la sécurité, éviter les incivilités</p>

Fiche Financière 1.5 :

Accessibilité							
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
n° de fiche	Libellé						
1.5.2	VAL D'OINGT : Borne escamotables Oingt	31 561					
1.5.3	LUCENAY - Accessibilité de l'école primaire			95 000			
1.5.4	MARCY - Accessibilité de l'ancienne école	21 900					
TOTAL		53 461	-	95 000	-	-	-

Fiche Financière 1.6 :

Sécurité							
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
n° de fiche	Libellé						
1.6.1	AMBERIEUX - Sécurisation de la rue du Stade	120 000					
1.6.2	CHAZAY : extension de la vidéoprotection	110 000					
1.6.3	ANSE - Implantation de la vidéoprotection	400 000					
1.6.4	LES CHERES - plateau traversant sécurité école	91 667					
1.6.5	LES CHERES - nouveau système vidéoprotection	69 934					
1.6.6	CHASSELAY - Vidéo protection du village	95 000					
1.6.7	BELMONT - installation video protection	20 662					
TOTAL		791 601	-	-	-	-	-

Fiche action 1.7

CRTE CCBPD

Orientation stratégique n°1	Accueil de la population
Action n° 1.7	Ouvrages d'art
Maître d'ouvrage	Communauté de communes et communes
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Ce n'est pas une spécificité de la communauté de communes, mais de nombreux ouvrages d'art non entretenus depuis des années peuvent s'avérer défectueux.</p> <p>Il s'agit d'une prise de conscience récente, où chacun essaie d'apporter les réponses les plus appropriées, mais sur des coûts souvent colossaux et sans aucune proportion avec les possibilités des collectivités.</p> <p>Le Cerema a proposé de réaliser les études des ouvrages sur certaines communes.</p> <p>Dans un premier temps, il y a lieu d'étendre ces études aux autres communes du territoire.</p> <p>La deuxième problématique, sera à l'issue de ces études de réaliser les travaux nécessaires mais pour lesquels peu de possibilités financières sont disponibles.</p>
Partenaires	<p>Un partenaire possible sur ces ouvrages d'art est l'ETAT, mais pour l'instant aucun plan d'action à part les études n'est mis en œuvre.</p> <p>Il faut donc attendre le résultat des études, et ensuite sur la durée du CRTE, il faudra amorcer les travaux nécessaires.</p> <p>Pour l'instant aucune approche des financements travaux n'est réalisée.</p>
Coût prévisionnel	Ce seront des dépenses d'investissement, dont le montant n'est pas chiffrable pour l'instant.
Plan de financement	<p>Pour les études, prise en charge d'une partie des études par le CEREMA, pour environ la moitié des communes. Pour les autres communes, un fiche action jointe.</p> <p>Attente de participation de l'Etat</p>

Calendrier	Les études vont s'échelonner sur 2021 et 2022. Ce n'est qu'à partir de 2023 qu'un plan d'action pourra être mis en œuvre.
Indicateurs d'évaluation proposés	La sécurité des usagers de ces ouvrages.

Fiche Financière :

Ouvrages d'art							
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
n° de fiche	Libellé						
1.7.1	LOZANNE : changement de la passerelle piétons de Lozanne					400 000	
1.7.2	CCBPD - Voirie : diagnostic des ouvrages d'arts	300 000					
1.7.3	PORTE DES PIERRES DOREES - Jarnioux - Réfection et sécurisation du Viaduc	600 000					
TOTAL		900 000	-	-	-	400 000	-

Fiche action 1.8

CRTE CCBPD

Orientation stratégique n°1	Accueil de la population
Action n° 1.8	Requalification des centres bourg
Maître d'ouvrage	Communes ou communauté de communes en maîtrise d'ouvrage déléguée EPCI et Collectivité territoriale.
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>La communauté de communes a une certaine expérience en matière de requalification de centre bourg.</p> <p>Historiquement elle a réalisé les cœurs de village d'Ambérieux, de Morancé et de Saint-Vérand. Deux de ces opérations ont été primées pour leur qualité, dont une récompense nationale pour Ambérieux.</p> <p>La technique est éprouvée, le projet est commencé la plus-part du temps avec le CAUE, qui aide la commune à définir son programme.</p> <p>Ensuite à partir d'un programme, la CC organise un concours d'architectes, qui permet de se prononcer au vu de trois approches différentes. Ces projets sont ensuite présentés à la population pour recevoir son avis. Il peut y avoir vote de la population, qui éclaire le choix du conseil municipal.</p> <p>Sur la durée du CRTE, on peut prévoir de 3 à 4 opérations.</p> <p>Ces requalifications ont toujours pour objet de mettre en valeur le patrimoine et de végétaliser le cœur de village. Des actions de médiation pourraient être mise en place avec et pour les</p>

	<p>habitants à travers la présence d'architectes ou d'artistes professionnels.</p> <p>A ces opérations sont lié autant que possible le maintien du commerce. (Multiples ruraux ou dernier commerce).</p>
Partenaires	<p>Ce sont des opérations assez complexes qui regroupent un grand nombre d'intervenants.</p> <p>Tout d'abord, tous les concessionnaires, qui doivent passer avant la réalisation des travaux de requalification (eau, assainissement, pluvial, électricité, câble, éventuellement le gaz.)</p> <p>Dans la composition du projet peut intervenir le CAUE.</p> <p>La maîtrise d'œuvre privée.</p> <p>Puis les partenaires financiers Etat, Département, Région.</p> <p>Pour les multiples ruraux ou le dernier commerce, il peut s'agir pour la commune de réhabiliter un bâtiment afin d'accueillir un ou des commerces.</p> <p>Les commerçants ont un rôle important dans ces opérations, pour définir l'aménagement qui favorise le commerce, mais aussi pour l'organisation des travaux, afin de pénaliser le moins possible leur activité.</p>
Coût prévisionnel	<p>Les principaux postes de dépense, sont préalablement, l'intervention des concessionnaires.</p> <p>Les frais d'élaboration d'un programme.</p> <p>L'organisation du concours de maîtrise d'œuvre, avec l'indemnisation des concurrents non retenus.</p> <p>La maîtrise d'œuvre.</p>

	<p>Les travaux.</p> <p>Toutes ces dépenses, sont des dépenses d'investissement.</p> <p>Le cout de ces opérations peut être assez variables en fonction des surfaces traitées.</p> <p>Les travaux de bâtiment pour accueillir les commerces.</p> <p>En ce début de CRTE, deux opérations sont déjà fléchées sur Lachassagne et sur Sainte-Paule.</p> <p>Ces opérations, peuvent nécessiter des budgets de 500 000 € à 1 500 000 € suivant la composition du centre bourg.</p>
Plan de financement	<p>Ce type de projet est couramment financé par l'Etat (DETR), le Département, la Région.</p> <p>Ces opérations sont très lourdes pour des petits villages et tous les partenaires financiers font en principe tous les efforts nécessaires pour faciliter l'action des petites communes, on peut arriver globalement à des financements supérieurs à 50 %.</p> <p>La communauté suivant sa compétence intervient sur les voies de sa compétence.</p>
Calendrier	<p>Le projet de Lachassagne, voir fiche en annexe pourrait commencer en 2022, celui de Sainte Paule doit être précédé d'une opération patrimoniale, d'où l'opération ne sera pas avant 2023.</p> <p>D'autres opérations peuvent arriver avant la fin du contrat.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Rationalisation des cœurs de village. Favoriser le commerce de proximité. Améliorer le cadre de vie. Végétaliser les cœurs de village.</p> <p>Eviter de prendre la voiture pour aller chercher sa baguette ou le paquet de sel oublié.</p>
Avis du conseil de développement repris en préconisation pour les communes	<p>La requalification des centres-bourgs doit permettre d'intégrer les services à la population, les commerces de proximité, cafés, etc. dans les</p>

	<p>centres des communes. Il a également été proposé Comité local de</p> <p>Développement Beaujolais- Saône - Restitution – Projet de CRTE Territoire Beaujolais Pierres Dorées – juin 2015 d’envisager la mutualisation de différents services et usages au sein d’un même lieu. En centre-bourg, un bâtiment donné peut donc être polyvalent.</p> <p>De même, les bâtiments peuvent être pensés de manière à faciliter les usages intergénérationnels.</p> <p>De la même manière que cela se fait à Anse, il a été dit l’importance de communiquer sur les associations et de leur offrir un accès à des locaux, par exemple en revalorisant le patrimoine des communes qui tombe en désuétude (presbytère, etc.).</p> <p>Une information est remontée par le CDD sur une étude en cours sur les cadoles du Beaujolais afin de favoriser ce patrimoine.</p>
--	--

Fiche Financière :

Requalification centre bourg							
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
n° de fiche	Libellé						
1.8.1	FRONTENAS : Aménagement place du village : requalification centre bourg		100 000				
1.8.2							
1.8.3	THEIZE : Revitalisation Centre Bourg (PHASE 1)		150 000				
1.8.4	THEIZE : Revitalisation Centre Bourg (PHASE 2)			1 500 000			
1.8.5	THEIZE : Revitalisation Centre Bourg (PHASE 3)					300 000	
1.8.6	CHARNAY - Requalification du centre bourg			1 017 000			
1.8.7	LACHASSAGNE -Reconfiguration de la place du centre bourg	124 872					
1.8.8	POMMIERS - Agora		3 000 000				
1.8.9	SAINTE PAULE : aménagement du centre bourg				200 000		
1.8.10	FRONTENAS : Acquisition local pour réinstallation commerce de proximité		200 000				
1.8.11	VAL D'OINGT - Bar SLO 2021	33 000					
1.8.12	VAL D'OINGT - Sécurisation Accès arrière collèges 2	15 000					
1.8.13	POMMIERS - Marché couvert Trézette	59 675					
1.8.14	LETRA - Création d'un commerce multiservice en c	470 914					
1.8.15	CHAMELET - Batiment multiservices				400 000		
TOTAL		703 461	3 450 000	2 517 000	600 000	300 000	-

Fiche action 1.9

CRTE CCBPD

Orientation stratégique n° 1	Accueil de la population
Action n° 1.9	Action sanitaire et sociale
Maître d'ouvrage	Communes, Bailleurs sociaux, Etablissements médicaux
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>Le territoire n'échappe pas à la problématique des déserts médicaux, on retrouve en ce domaine la scission entre l'est et l'ouest du territoire, comme le démontre le plan d'accessibilité réalisé par le Département et signé par la communauté de commune.</p> <p>La première action consiste en la création de maisons médicales par les communes.</p> <p>Le projet de territoire voulant prendre en compte tous les âges de la vie, une attention particulière est portée aux établissements pour personnes âgées. Par des actions en faveur des EPHAD mais aussi la création de Marpa.</p> <p>10 communes du territoire sont engagées dans la Marpa de Ternand.</p> <p>Ce sont donc des financements qui sont recherchés pour ces établissements.</p> <p>Val d'Oingt doit gérer une grosse problématique sur son territoire, Chasselay souhaite une intervention sur son équipement pour les douches.</p> <p>Les fiches projet jointes précisent les besoins. A la demande de l'Etat, ce CRTE, devra introduire la requalification du site médical d'Alix.</p>
Partenaires	Pour les maisons médicales, s'agissant d'investissements fonciers, les partenaires sollicités, sont, l'Etat, la Région, Le Département.

	<p>Pour les maisons de retraite, l'Etat et le Département.</p> <p>Pour la MARPA, l'organisme bailleurs a postulé à l'appel à projet auprès des caisses de retraite.</p>
Coût prévisionnel	Il s'agit de coûts d'investissement très importants qui sont explicités dans les fiches projets jointes.
Plan de financement	<p>Pour les maisons médicales, on peut être sur des financements classiques Etat, Région, Département.</p> <p>Pour les maisons de retraite, et les établissements médicaux, le mode de financement est plus difficile à trouver, car ces établissements sont souvent portés par des organismes bailleurs sociaux.</p> <p>Enfin pour la MARPA de Ternand, un espoir important réside dans l'appel à projet des organismes de retraite, une action de l'Etat dans le cadre du CRTE serait à favoriser auprès de ces organismes.</p>
Calendrier	<p>Pour les maisons médicales les fiches projet jointes, donnent les dates de réalisation.</p> <p>Pour la MARPA, le projet est prêt à démarrer. Il en est de même pour le projet de l'établissement de Chasselay.</p> <p>Le dossier de Val d'Oingt nécessite une maturation, et un travail d'étude pour une réalisation en 2023.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Pour les maisons médicales, c'est le service à la population et attirer des professionnels de santé.</p> <p>Pour les autres projets, c'est le confort des personnes accueillies.</p>
Avis du conseil de développement	Concernant l'offre de santé, il est noté qu'il ne sera pas possible d'avoir des médecins dans chacune des communes du territoire. Le CDD invite la Communauté de Communes à avoir une approche intercommunale et à réfléchir aux moyens de locomotion entre les communes afin de faciliter l'accès aux services de santé.

	<p>En complément des actions sur les EHPADs, les foyers d'accueil pour les personnes âgées ont également été suggérés.</p> <p>En particulier, s'ils permettent un accueil intergénérationnel (comme par exemple des espaces de restauration accessibles aux personnes isolées, étudiantes, etc.).</p>
--	---

Fiche Financière :

Action sanitaire et sociale							
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
n° de fiche	Libellé						
1.9.1	CHARNAY - Réhabilitation d'une grange en maison médicale	501 000					
1.9.2	CHAZAY : construction résidence séniors		2 900 000				
1.9.3	OPAC - Val d'Oingt - Construction d'une résidence autonomie pour personnes âgées		7 794 960				
1.9.4	FRONTENAS : Création de logements locatifs abordables	200 000					
1.9.5	LOZANNE : rénovation d'une maison d'habitation en logement d'urg	250 000					
1.9.6	CHG MONT D'OR - Chasselay - Mise en place de douches dans les salles de bains et extension en 15 chambres simples	1 855 350					
1.9.7	OPAC - Ternand - Construction d'une MARPA	3 915 669					
1.9.8	POMMIERS - Locaux de services et médicaux				200 000		
1.9.9	Sivu Jean Borel:Travaux de réhabilitation et de mise en sécurité du bâtiment accueillant l'EHPAD		10 200 000				
TOTAL		6 722 019	20 894 960	-	200 000	-	-

❖ FICHES ORIENTATIONS 2 :

Fiche action 2.1.A

CRTE

Le secteur industriel est un gros émetteur de GES sur le territoire, en particulier le site de la cimenterie Lafarge. La poursuite d'un dialogue pour promouvoir des actions d'optimisation énergétique et de réduction des émissions de GES est donc primordiale.

D'autre part, le secteur industriel est un gros émetteur de déchets. La CCBPD s'étant engagée, dans le cadre de l'action n°4 du PPA, à déployer la Charte "chantiers propres" sur son territoire, une synergie d'acteurs autour de la réutilisation des déchets d'entreprise est à promouvoir.

Orientation stratégique n° 2	Mettre en œuvre la transition écologique
Orientation n° 2.1. A	Lutte contre les pollutions
Référence fiche PCAET 3.1.9	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées
Durée de l'action	Durée du PCAET, mais utilisation du plan de relance pour les actions portées par les entreprises.
Description de l'action	<p>Objectifs de l'action : Engager un partenariat de long terme avec le secteur industriel pour en réduire les émissions de GES et en optimiser les consommations énergétiques. Mais aussi une action sur la qualité de l'air, pour lutter contre l'émission de particules,</p> <p>Réaliser un diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none">- Inventorier les entreprises énergivores et émettrices de polluants et de GES- Créer au sein de la CCBPD un poste de négociateur qui soit capable de discuter avec ces entreprises (chargé de missions PCAET ou agent du service économique)- Définir ensemble des objectifs de réduction des émissions et expliquer la demande de la CCBPD

- Identifier les flux des différentes industries (éventuellement élargissement à d'autres acteurs économiques) pour développer des synergies d'économie circulaire

Sensibiliser et inciter aux bonnes pratiques

- Communiquer sur l'isolation thermique des bâtiments industriels et des produits biosourcés, sur la qualité de l'air intérieur

- Sensibiliser aux enjeux de récupération de la chaleur et à la collaboration énergétique locale

- Communiquer sur l'installation de sources de production d'énergie renouvelable sur les sites industriels

- Communiquer sur les possibilités de mise en place de charte CO2 (action T16 du PPA)

Accompagner le développement de l'économie circulaire

- Accompagner à l'identification des différents flux des entreprises

- Sensibilisation à la réutilisation des déchets industriels et à l'économie circulaire : travail de mise en relation entre les différents producteurs de déchets

- Mise en place d'une Charte « chantier propre » (Action n°4 PPA - Optimisation des chantiers : Réemploi systématique de matériaux en place sur les chantiers routiers élaboration d'une Charte chantiers propres à remettre avec le permis de construire

Faire de l'usine Lafarge un interlocuteur prioritaire

Maintenir et renforcer le dialogue :

- Définir un interlocuteur, au sein de la CCPBD, qui sera en charge des discussions avec la société Lafarge pour mieux connaître leurs engagements et faire un point régulier vis-à-vis des enjeux du PCAET

- Proposer l'ouverture hors de l'entreprise des actions mobilités qui peuvent être engagées

- Identifier conjointement les marges de manœuvre et les freins

	<p>- S'appuyer sur les éléments du diagnostic du PCAET pour renforcer la collaboration autour des enjeux de qualité de l'air, de pollution et d'économies d'énergie</p> <p>Étudier les possibilités de récupération de la chaleur de la cimenterie Lafarge pour l'intégration dans un réseau de chaleur permettant d'alimenter les villages à proximité (Lozanne, Chatillon)</p> <p>Élargir les opérations de sensibilisation aux ZAE</p> <p>- Encourager la mise en place de plans de déplacements au sein des ZAE, en lien avec les actions du SCoT</p> <p>- Communiquer sur l'utilisation de matériaux biosourcés dans l'installation de nouvelles entreprises</p> <p>- Travailler avec les chambres pour sensibiliser les entreprises aux économies d'énergie, à la sobriété</p>
Partenaires	Communes, industries, Lafarge, UNICEM, CCI, CMA, HERTA et autres entreprises
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	La chargée de mission économie s'est mise en contact avec les entreprises pour l'élaboration du CRTE. Des actions importantes et pertinentes sont présentées par plusieurs entreprises : Lafarge, Hertag (qualité de l'air) ...
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Indicateurs de réalisation</p> <p>Nombre de bâtiments rénovés</p> <p>Nombre de signataires de la charte</p> <p>Nombre d'actions d'économie circulaire déployées après l'identification des flux industriels</p> <p>Indicateurs d'efficacité</p> <p>GES non émis</p> <p>kWh économisés</p>

Gains attendus sur fiche PCAET	<p>Hypothèse : l'ensemble des mesures permet d'initier une démarche bas-carbone sur l'industrie, engageant une réduction de 2%</p> <p>Gain énergie : 7,83 GWh</p> <p>Gain GES et polluants atmosphériques : 5005 tCO₂e</p> <p>Gain qualité de l'air : gain des mesures sur les ZAE et de la mise en place de PDE ?</p>
--------------------------------	---

Fiche Financière :

Coopérer avec le secteur industriel et favoriser l'activité locale : lutte contre les pollutions							
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
n° de fiche	Libellé						
2.1.a.1	LAFARGE HOLCIM - BELMONT - Captation de CO2 émis par le process cimentier		1 500 000				
2.1.a.2	LAFARGE HOLCIM - BELMONT - Réduction des émissions de Nox	400 000					
2.1.a.3	LAFARGE HOLCIM - BELMONT - Optimisation du système de traitement des poussières de ciment	880 000					
2.1.a.4	LAFARGE HOLCIM - BELMONT - Récupération et élimination de déchets liquides énergétiques	450 000					
2.1.a.5	LAFARGE HOLCIM - BELMONT - Récupération et élimination de déchets de produits de silice pulvérulents	600 000					
2.1.a.6	HERTA - Lozanne - Remplacement des Condenseurs Evaporatifs existants par des condenseurs adiabatiques	383 000					
2.1.a.7	VOLX - Chessy - Ecologie et décarbonation	150 000					
2.1.a.8	CCBPD - Etude de faisabilité « TEPOS »	25 000					
TOTAL		2 888 000	1 500 000	-	-	-	-

Fiche action 2.1.B

CRTE

Conformément aux recommandations du SCoT du Beaujolais, la revitalisation des centres-bourg et le maintien des emplois locaux constituent une priorité pour les communes du territoire. Cette perspective dépend toutefois de la capacité du territoire à rester attractif. Pour cela le SDTAN (Schéma Départemental d'Aménagement Numérique) du Rhône prévoit le déploiement de la Fibre Optique dans tous les foyers et les locaux professionnels d'ici 2022. Cet appui sur les technologies numériques ainsi que la tertiarisation générale de l'économie locale sont des facteurs de sauvegarde de l'emploi.

Orientation stratégique n° 2	Mettre en œuvre la transition écologique
Orientation n° 2.1.B	Favoriser l'activité locale
Référence fiche PCAET 3.4.11	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées
Durée de l'action	
Description de l'action	<p>Objectifs de l'action : Renforcer l'aspect durable des activités locales tout en préservant les emplois et l'attractivité du territoire.</p> <p>Réaliser un diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none">- Identifier les ZA et les professionnels ayant des projets entrant dans le cadre du PCAET (économie circulaire, organisation de la mobilité, production d'ENR, regroupement des consommations énergétiques, etc.)- S'appuyer sur les résultats du diagnostic des déplacements domicile-travail (action 1_1_1_ACCES_TRANSPORTS et action 1_2_3_RÉDUC_VOITURE) <p>Inciter les actifs à travailler sur le territoire de la communauté de communes en misant sur le numérique</p> <ul style="list-style-type: none">- Identifier des espaces vacants pour la création de ces tiers-lieux en priorisant les besoins, l'emplacement géographique, la desserte en transports en commun et l'accès aux outils numériques en privilégiant le confortement des ZA existantes- Développer des tiers lieux : espaces pouvant abriter des commerces éco-responsables, des espaces de coworking et favorisant les liens sociaux tout en réduisant la fracture numérique- Poursuivre le déploiement de la fibre optique (AMII Orange et SFR-Altice, en lien avec le SDTAN du Rhône)

	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des ZA, en priorisant la réutilisation des espaces inoccupés et/ou déjà urbanisés, pour permettre la réduction des distances domicile-travail (intégrer la notion de chrono-aménagement) - En lien avec les actions sur la mobilité, faciliter le stationnement dans les ZA et les espaces créés, en particulier pour les actifs privilégiant les mobilités actives et le covoiturage ou l'autopartage : création de places dédiées notamment - Communiquer sur le Forfait Mobilité Durable national auprès des entreprises <p>Soutenir et renforcer les emplois existants (SCoT : orientation Accueillir des entreprises et le travail en Beaujolais)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'occupation des zones économiques existantes - Développer et soutenir les commerces de centre-bourgs et les services publics. Favoriser la digitalisation du commerce - Soutenir les filières ENR comme gisements d'emplois locaux - Faciliter l'accès aux commerces et aux services pour les modes actifs (action 1_1_1) - Intégrer les questions de mobilités dans les documents d'urbanisme, notamment sur la question des déplacements pendulaires sur le territoire - Relocalisation de production - Amélioration des process de production - Favoriser la recherche et le développement - Libérer du foncier pour accueillir des entreprises
Partenaires	CCI, CMA, Associations La Cordée et Travailler Autrement, Orange, SFR-Altice, entreprises du territoire
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	<p>2021 : lancement de l'étude sur les mobilités</p> <p>2021 : accompagnement à l'élaboration de dossiers de demande d'aide au développement des entreprises de commerces</p> <p>2021 : Prise en compte des demandes des entreprises</p> <p>2022 : fin programmée du déploiement de la Fibre Optique 2026</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Indicateurs de réalisation</p> <p>Nombre de tiers-lieux/espaces de coworking créés</p> <p>Kilomètres de fibre optique déployés</p> <p>Nombre d'entreprises sensibilisés au télétravail</p> <p>Nombre de commerces de centre-bourg et d'emplois maintenus</p> <p>Nombre d'emplois créés ou relocalisés.</p>
Gains attendus sur fiche PCAET	Participe à l'atteinte des objectifs des actions Mobilité.

Fiche Financière :

Coopérer avec le secteur industriel et favoriser l'activité locale : favoriser l'activité locale							
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
n° de fiche	Libellé						
2.1.b.1	VOLX - Chessy - Investir et relocaliser l'activité fabrication prises d'escalade en France	520 000					
2.1.b.2	LA FABRIQUE - La Cabane à soi - Tiers Lieu : La Cabane des transitions	302 000					
2.1.b.3	LA FABRIQUE - Groupement I-buycott, Les Citoyens pour le Renouveau de la Démocratie, Valeureux, CJD Lyon, La Gonette - Notre Marché	266 320					
2.1.b.4	EKAOLU - Chasselay - Extension de l'Atelier	500 000					
2.1.b.5	LA FABRIQUE - Lab CECSY - Fabrique des Transitions du Beaujolais des Pierres Dorées	380 000					
2.1.b.6	LA FABRIQUE - Lab CECSY - Recherche actions – Une Economie Régénérative pour une revitalisation du	120 000					
2.1.b.7	EIFFAGE - Ambérieux d'Az. -collecte des eaux pluviales - Pour Mémoire						

2.1.b.8	VOLX - Chessy - Digitalisation/ Renforcer la capacité d'innovation/ Transition Numérique Escalade Urbaine et Gamification	120 000					
2.1.b.9	VOLX - Chessy - Digitalisation/ Renforcer la capacité d'innovation/ Transition Numérique Virtualisation 3D des espaces d'escalade	105 000					
2.1.b.10	VOLX - Chessy - Digitalisation/ Renforcer la capacité d'innovation/ Transition Numérique Cartographie 3D d'un mur d'escalade	115 000					
2.1.b.11	VOLX - Chessy - Digitalisation/ Renforcer la capacité d'innovation/ Transition Numérique Virtualisation des compétitions d'escalade	40 000					
2.1.b.12	VOLX - Chessy - Renforcer mes capacités d'innovations	59 500					
2.1.b.13	VOLX - Chessy - Réussir ma transition numérique	65 000					
TOTAL		2 592 820	-	-	-	-	-

Fiche action 2.2

CRTE

L'impact de l'autoroute A6 est très visible dans les consommations énergétiques du secteur routier, et concerne les communes de l'est du territoire (Ambérieux, Anse, Lucenay, les Chères et Marcilly d'Azergues). La consommation énergétique du secteur routier sur ces communes représente 52% de la consommation du secteur. La consommation énergétique imputable au trafic sur l'A6 est estimée à 244.36 GWh. Le seul trafic autoroutier de l'A6 représente alors 36% de la consommation énergétique du secteur routier. Les autres communes pour lesquelles la part du transport routier est importante (Lozanne, Chasselay, Porte des Pierres Dorées) sont concernées soit par un autre axe routier important (l'A46 par exemple), soit par un trafic de passage important, notamment pour rejoindre les axes autoroutiers ou des sites industriels importants.

Orientation stratégique n° 2	Mettre en œuvre la transition écologique
Orientation n° 2.2	Réduire la vitesse des véhicules sur les autoroutes qui traversent le territoire (110 km/h à la place de 130 km/h)
Référence fiche PCAET 1.1.0	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, communes concernées, État
Durée de l'action	
Description de l'action	<p>Objectifs de l'action : Abaisser la vitesse sur les tronçons d'autoroute traversant le territoire afin de diminuer les émissions de GES et de polluants atmosphériques associés, en passant de 130km/h à 110km/h. Les différents tronçons sont estimés à 30km.</p> <p>Suivre les expérimentations menées d'abaissement de la vitesse</p> <p>Début 2021, il a été indiqué par les services de l'état qu'une étude exploratoire sera lancée sur 2021, sur les possibilités et les gains qualité de l'air d'un abaissement de la vitesse sur certaines portions d'autoroutes dans le Rhône et un peu plus largement sur le territoire du Plan de protection de l'atmosphère - PPA. "En l'état des connaissances actuelles il n'est pas possible de donner suite aux demandes de baisse de VLA des collectivités, une telle mesure de baisse de limitation de vitesse suppose en effet que le gain puisse être démontré." Cette étude sera donc suivie et ses</p>

	<p>conclusions permettront aux élus de la CCBPD de se positionner sur cette question.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'avancée de l'expérimentation d'abaissement de la vitesse sur l'A6 portée par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) - Coopérer avec la CAVBS pour un prolongement de l'expérimentation sur le tronçon d'A6 à l'est du territoire de la CCBPD <p>Avec la Préfecture, étudier l'abaissement de la vitesse sur le tronçon autoroutier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude environnementale préalable - Réaliser une étude de trafic portant sur la section destinée à l'abaissement de la limitation, tenant compte entre autres, des éventuels reports de circulation sur des axes secondaires et de leurs conséquences sur le bruit et la qualité de l'air <p>Ces études doivent apporter des éléments sur la sécurité routière mais également sur la cohérence globale le long du tracé autoroutier</p> <p>Abaisser la vitesse sur les 30km d'autoroute, de 130km/h à 110 km/h</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérimenter l'abaissement sur le tronçon A6 dans un premier temps (continuité avec l'expérimentation de la CAVBS) - En fonction des retours d'expérience, poursuivre ou non la démarche aux autres tronçons (A46 et A466) - Anticiper les éventuels reports de circulation sur d'autres axes <p>Pérenniser la démarche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude sur les bénéfices en termes de qualité de l'air pour les riverains - Prendre en compte les éventuels reports de circulation dus à l'abaissement de la vitesse - En fonction des premiers résultats, envisager d'autres diminutions
Partenaires	Région, Département, APPR

Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	<p>2021 : retour d'expérience CAVBS et demande d'abaissement auprès du Préfet</p> <p>2022 : abaissement de la vitesse sur l'A6</p> <p>2023 : retour d'expérience CCBPD</p> <p>2024 : poursuite ou non de l'expérimentation et extension aux autres tronçons d'autoroute</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Indicateurs de réalisation</p> <p>Nombre de kilomètres où la vitesse est passée à 110km/h</p> <p>Indicateurs d'efficacité</p> <p>GES non émis</p> <p>Polluants atmosphériques non émis</p>
Gains attendus sur fiche PCAET	<p>Hypothèse : abaissement de la vitesse de 130km/h à 110 km/h</p> <p>Gain GES : 1329,7 tCO₂e par an</p> <p>Gain qualité de l'air</p>

Fiche Financière :

Réduire la vitesse des véhicules sur les autoroutes qui traversent le territoire (110 km/h à la place de 130 k/h)

Fiche sans incidence financière sur le CRTE.

Fiche action 2.3

CRTE

Le territoire est marqué par une forte propension à l'utilisation de la voiture individuelle (58% des déplacements sont faits en voiture). Ce constat s'explique en partie par le manque d'accessibilité aux sept gares (4 lignes TER) et au réseau de transports en commun. Une réflexion sur l'implantation de ces modes de transports collectifs sur le territoire doit être menée en partenariat avec les sociétés de transport. De plus, 80% des actifs travaillent dans une autre commune que leur lieu de résidence et se rendent principalement à Lyon et à Villefranche-sur-Saône. Le développement des transports collectifs doit, en conséquence, être une priorité.

Orientation stratégique n° 2	Mettre en œuvre la transition écologique
Orientation n° 2.3	Favoriser les transports en commun
Référence fiche PCAET 1.1.1	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, communes
Durée de l'action	
Description de l'action	<p>Objectifs de l'action : L'usage de la voiture individuelle dans les déplacements quotidiens est une pratique que le PCAET ambitionne de réduire. Cette action vise en priorité les actifs qui se déplacent en voiture pour aller au travail, en renforçant l'accès aux transports collectifs.</p> <p>Réaliser un diagnostic des mobilités sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none">- Identification des besoins de la population en termes de mobilité : principaux déplacements quotidiens, notamment domicile-travail, mais également pour d'autres motifs (achats, loisirs, visites, etc.)- Réalisation d'un focus sur l'autosolisme et choix des axes à privilégier pour le déploiement d'une offre de covoiturage, mais également pour l'identification d'aires d'autostop, spontané ou organisé (dispositif de bornes/application de mise en relation)- Identification des principaux points noirs en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite- Identification des parcs-relais existants qui ne sont pas attractifs

- Identifier les points de discontinuité pour l'usage des modes actifs (reliefs, coupures par des infrastructures, discontinuité des voies cyclables, etc.)

Le suivi de l'évolution de la mobilité sur le territoire doit se faire en parallèle de la mise en place des actions mobilité, notamment en matière de fréquentation et de report modal.

Outre des handicaps classiques, la principale problématique est le cadencement des lignes de train.

La demande forte de la CCBPD porte sur la mise en place d'un véritable TER, qui soit attractif pour les personnes travaillant sur la Métropole lyonnaise ou sur l'agglomération de Villefranche sur Saône.

Le territoire bénéficie d'un bon maillage, mais les cadencements ne suivent pas.

L'arrivée du Tram-Train à Lozanne est une demande forte de la Communauté de Communes.

Les dessertes de la Vallée d'Azergues ne suivent pas, malgré le fait que la ligne a été réhabilité à grands frais.

Enfin sur Anse, le principal problème est le cadencement aux heures de grande utilité, à savoir le matin et le soir.

L'adhésion de la Communauté de Communes au nouvel Etablissement Public des transports urbains doit permettre l'étude de rabattement sur les gares.

Créer des aménagements pour faciliter le transfert modal

- Privilégier le recours aux modes doux, notamment au vélo pour le rabattement vers les gares et les transports en commun en créant des aires de stationnement et/ou des espaces sécurisés pour les vélos, notamment en partenariat avec la région

- Construction ou agrandissement des aires de stationnement (parcs-relais) aux abords des gares

- Construction ou agrandissement des aires de stationnement (parcs-relais) aux abords des arrêts de transports en commun

Afin d'éviter -dans les cas où le recours aux modes actifs n'est pas possible- l'autosolisme, mettre en place une tarification incitative ou des places réservées pour les véhicules avec plusieurs occupants

- Construction d'aménagement afin de résorber les points de discontinuités identifiés

- Prendre en compte l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans tous les nouveaux projets d'aménagement et les projets d'agrandissements (voir Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda Accessibilité Programmée des services de transport régional de voyageurs AURA - SDA-Ad 'AP)

Dans la mesure du possible, les parkings relais devront être créés en dents creuses et non en extension de l'urbanisation. Privilégier les revêtements perméables favorisant l'infiltration ainsi que la végétalisation des aires, prendre en compte la sensibilité des ressources en eau concernées par les aménagements et prévoir une gestion des eaux pluviales adaptée

Mais également limiter les déplacements en soutenant le dernier commerce dans les villages.

Observer les résultats de l'action Stop Connecté. Cette action menée par la SNCF et la communauté de communes, a donné lieu à la mise en place des Stop Connecté. Toutefois, la période COVID-19 n'a pas permis son lancement. On peut espérer passer en phase opérationnelle au deuxième semestre 2021, pour avoir une première évaluation de l'action fin 2022.

Communiquer auprès des actifs

- Mettre en place une campagne de communication sur les mobilités douces et actives sur les courtes distances et les transports collectifs comme alternative à la voiture individuelle sur les trajets plus longs

- Inciter les entreprises à communiquer auprès de leurs salariés (affichage, newsletter, signatures de mails, etc.) ou donner des affiches à installer dans les bâtiments des entreprises

- Inciter les entreprises à la mise en place de plans de mobilité employeur, en lien avec les Chambres (CCI et CMA)

(3_1_9_INDUSTRIES)

- Proposer une information dans les bâtiments publics et relais locaux (bulletins, tracts dans les boîtes aux lettres, etc.)

Faire pression sur les autorités des transports pour densifier le maillage du territoire (action 2 du PPA - Voies réservées aux bus et covoiturage et actions d'accompagnement)

- Identifier au préalable les lieux où l'accès aux transports n'est pas attractif (voir SCoT)

	<p>- Engager et poursuivre le dialogue avec la SNCF pour identifier les potentialités de renforcement du maillage ferroviaire (création de nouvelles gares, augmentation des fréquences des trains, arrêts dans plus de gares, etc.). Choisir un interlocuteur unique au sein de la CCBPD (peut être identique à l'interlocuteur SYTRAL)</p> <p>- Engager et poursuivre le dialogue avec le SYTRAL pour identifier les potentialités de renforcement du réseau de transport en commun sur le territoire de la CCBPD (nouvelles lignes, agrandissement de lignes existantes, nouveaux arrêts, augmentation des fréquences, etc.). Choisir un interlocuteur unique au sein de la CCBPD (peut-être identique à l'interlocuteur SNCF)</p> <p>- Étudier de façon prioritaire, avec la SNCF et le SYTRAL, le renforcement des lignes aux horaires de travail</p>
Partenaires	Région, Département, SYTRAL, SMTAML, CCI, CMA communes
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	<p>2021 : lancement de l'étude sur les mobilités</p> <p>2021 : lancement des marchés publics pour les aménagements prioritaires</p> <p>2022 : réalisation des travaux</p> <p>En continu : communication et lobbying</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Indicateurs de réalisation</p> <p>Engagement du diagnostic oui/non</p> <p>Nombre de P+R créés et/ou nombre de places de parking</p> <p>Nombre de lieux rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite</p> <p>Dialogue avec la SNCF oui/non</p> <p>Dialogue avec le SYTRAL oui/non</p> <p>Indicateurs d'efficacité</p> <p>GES non émis</p> <p>kWh économisés</p>
Gains attendus sur fiche PCAET	<p>Hypothèse : 5% des transports hors autoroutes évités</p> <p>Gain énergie : 12,52 GWh</p> <p>Gain GES et polluants atmosphériques : 2 955,61 tCO2e</p> <p>Gain qualité de l'air différent : gain des mesures anti-autosolisme / transfert modal</p>
Avis conseil de développement	Transports en commun : Il a été souligné un manque de coordination entre les différents réseaux et leur complexité excessive. Selon les personnes présentes autour de la table, il

faudrait réhabiliter les gares, augmenter la fréquence des trains et créer des parkings relais pour un réseau de transport en commun adapté aux besoins du territoire. Ce changement pourrait s'avérer rapidement efficace pour la transition du territoire.

Transport multimodal : Il a été souligné l'importance de disposer d'un panel assez large de moyens de transport, et notamment de développer le vélo comme moyen de déplacement.

Fiche Financière :

Favoriser les transports en commun

Fiche sans incidence financière sur le CRTE.

Fiche action 2.4

CRTE

Cette action doit permettre d'explorer des pistes pour faire évoluer un domaine très traditionnel qu'est la voirie.

Les questions se posent sur les matériaux, mais aussi peut aller vers une interrogation : Faut-il maintenir des voiries bitumées partout où il en existe ?

Enfin, dès que l'on déplace des matériaux, il y a production de CO2 et on nuit à l'environnement, d'où un effort pour retraiter sur place.

Orientation stratégique n° 2	Mettre en œuvre la transition écologique
Orientation n° 2.4	Créer les voiries exemplaires de demain
Maître d'ouvrage	CCBPD
Durée de l'action	Période expérimentale puis durée du contrat si résultat probants
Description de l'action	<p>La réflexion porte sur les enrobés, le traitement du fond de forme.</p> <p>Mais aussi de façon plus radicale en envisageant la décarbonisation des voies revêtues et la hiérarchisation du réseau.</p> <p>Ces actions sont complémentaires.</p> <p>Sur la réflexion en matière d'enrobés utilisant du liant végétal, la CCBPD ne peut pas seule influencer les producteurs, c'est pourquoi cette initiative a été proposée au Département et reprise dans l'accord-cadre CRTE.</p> <p>Pour les trois autres points de l'initiative elle est locale.</p> <p>Le traitement des sols entraîne des coûts supérieurs, mais nous souhaitons utiliser le levier du CRTE pour le mettre en œuvre. Enfin les deux autres actions sont plus radicales, passer des voiries en enrobées au revêtement calcaire et hiérarchiser le réseau.</p>
Partenaires	Le Département pour les liants végétaux

	Etat
Coût prévisionnel	<p>L'expérimentation envisagée représente un coût de l'ordre</p> <p>Décarbonation 200 000 €</p> <p>Définition des niveaux de service du parc routier 100 000 €</p> <p>Liants végétaux 300 000 € par an</p>
Plan de financement	<p>La collectivité attend une aide financière importante de l'Etat dans le Cadre du plan de relance et de transition écologique pour pouvoir faire cette expérimentation, qui doit ensuite permettre de faire entrer ces pratiques dans la normalité.</p> <p>Les premiers chantiers mis en œuvre avec ces techniques, seront les zones d'activité communautaires.</p>
Calendrier	La collectivité est prête à lancer l'expérimentation, certains chantiers prévus peuvent passer sur ce nouveau système.
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Le principal indicateur sera la pérennité des voiries traitées avec ces nouveaux procédés.</p> <p>L'évolution des coûts de ces solutions avec une généralisation.</p>
Gains attendus	<p>Suppression de l'utilisation d'énergies fossiles</p> <p>Diminution des productions de gaz à effet de serre lié au traitement sur place.</p> <p>Améliorer l'environnement et l'écoulement des eaux avec les voies calcaires.</p>

Fiche Financière :

créer les voiries exemplaires de demain							
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
n° de fiche	Libellé						
2.4.1	CCBPD - Aménagement de la zone d'activités Les Rablières	293 552					
2.4.2	CCBPD - Création d'une voie desservant la nouvelle crèche à Anse		300 000				
2.4.3	CCBPD - Voirie : Enrobé aux liants végétaux	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
2.4.4	CCBPD - Voirie : analyses traitement de sol	120 000					
2.4.5	CCBPD - Voirie : études de définition de niveaux de service du parc routier	100 000					
2.4.6	CCBPD - Voirie : décarbonation des chaussées	200 000					
2.4.7	CCBPD - Aménagement de la zone d'activités Champ de Cruy	1 200 000					
2.4.8	CCBDP -Val d'OINGT: Développement d'une zone d'activité		?				
TOTAL		2 213 552	600 000	300 000	300 000	300 000	300 000

Fiche action 2.5

CRTE

Actuellement, le transport routier est le premier consommateur d'énergie et le second plus gros émetteur de GES du territoire. Or, le transport individuel de personne est principalement consommateur d'énergie fossile, le déplacement en véhicule propre restant encore très marginal. Avec un accroissement de la production d'électricité verte et/ou de bioGNV, la transformation du parc automobile sur le territoire est à encourager. L'action porte à la fois sur les véhicules privés, sur les transports collectifs et sur le parc de véhicules publics.

Orientation stratégique n° 2	Mettre en œuvre la transition écologique
Orientation n° 2.5	Développer des transports propres
Référence fiche PCAET 1.3.4	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, GRDF, SYDER
Durée de l'action	
Description de l'action	<p>Objectifs de l'action : Cette action a pour objectif de renforcer l'exemplarité de la CCBPD, tout en diminuant ses émissions de GES.</p> <p>Dans le cadre de la rédaction du volet air du PCAET, conformément à la LOM, cette action a été renforcée pour y intégrer des mesures d'accompagnement au renouvellement des véhicules. Elle comporte alors 2 annexes.</p> <p>Développer la mobilité électrique</p> <ul style="list-style-type: none">- Poursuivre le maillage de bornes de recharge électrique, en partenariat avec le SYDER (6 bornes posées et 2 à poser) en privilégiant l'alimentation électrique d'origine renouvelable (action des communes)- Cibler de façon prioritaire les collectivités et les ZAE par la mise en œuvre d'une campagne de communication et de sensibilisation ciblée

Développer les transports au GNV

- Identifier les potentialités de développement du bioGNV sur le territoire
- Engager un dialogue avec le SYTRAL et la Région pour étudier la possibilité de bénéficier de cars au GNV
- Installer une station expérimentale de recharge bioGNV, au regard des potentiels identifiés
- Inciter à l'utilisation des transports propres et à l'équipement en GNV des acteurs du territoire en communiquant sur le GNV (intérêt environnemental et qualité de l'air, intérêt à pouvoir rouler avec dans la Métropole en cas d'interdiction du diesel)

Étendre la réflexion GNV à l'hydrogène

- Identifier les potentialités de développement de l'hydrogène
- Suivre le développement du projet régional ZEV à Villefranche

Encourager et accompagner le renouvellement des véhicules vers des véhicules plus propre

Renouveler les parcs de véhicules des communes et de l'intercommunalité dans un but d'exemplarité

- Faire évoluer tous les parcs municipaux de véhicules vers des véhicules électriques dont les bennes à ordures
- Étudier la pertinence d'installer une borne de recharge GNV pour la BOM déjà en circulation sur le territoire (analyse coût/bénéfice et autonomie de la BOM)
- En fonction de l'implantation ou non d'une borne GNV, envisager la conversion de l'ensemble des BOM

Accompagnement des entreprises au renouvellement de leur parc de véhicules

Partenaires	SYTRAL, Région
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2021 : lancement de l'étude sur les mobilités 2021 : installation d'une première borne de recharge (GNV, IRVE ou multi-énergie) En continu : communication et accompagnement
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de réalisation Nombre de véhicules convertis au GNV Nombre de véhicules renouvelés dans les parcs communautaires et communaux Nombre de bornes implantées Montant des primes et nombre de primes allouées Indicateurs d'efficacité GES non émis kWh économisés Suivi pollution / véhicules
Gains attendus sur fiche PCAET	Hypothèse : 1% des véhicules du parc sont des véhicules propres Gain énergie : 23,4 GWh Gain GES et polluants atmosphériques : 4988,7 tCO ₂ e Gain qualité de l'air : gain du changement de véhicules et des mesures de restriction de la circulation en pic de pollution / voire extension à certaines périodes ?
Avis conseil de développement	Voiture électrique Une remarque a été effectuée sur la provenance de l'électricité utilisée par les voitures : il faut que l'électricité soit produite localement. Un parallèle a

été fait avec l'électricité produite par des moyens de production fortement émetteurs en GES.

Il a également été suggéré de replacer cette ambition dans les compétences de la Communauté de Communes, notamment en ce qui concerne les voitures de fonction.

Une remarque a été faite sur le potentiel de l'hydrogène, qui suscite un fort intérêt chez toutes les personnes autour de la table.

Transports propres Selon les participants, chaque personne devrait pouvoir disposer systématiquement de moyens de transport propre dans les années à venir

Fiche Financière :

Développer les transports propres							
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
n° de fiche	Libellé						
2.5.1	CCBPD Continuation de la transformation verte du parc automobile de la CCBPD		30 000			30 000	
2.5.2	ACROCLOS - Lucenay - acquisition de véhicules électriques	31 490					
5.5.3	AMBERIEUX - Installation de borne de rechargement pour véhicules électriques et hybrides		100 000				
2.5.4	TERNAND - Installation d'une borne de recharge	11 000					
2.5.6	ALIX - - Implantation d'une borne de recharge de véhicule électrique.		40 000				
2.5.7	ALIX - Remplacement du véhicule utilitaire par v	10 000					
TOTAL		52 490	170 000	-	-	30 000	-

Fiche action 2.6

CRTE

Dans la perspective de réduire l'usage de la voiture, et en complément des mesures allant dans ce sens, le PCAET ambitionne d'agir sur les trajets courts en privilégiant les modes actifs, en particulier en renforçant l'usage du vélo, dont le VAE.

Orientation stratégique n° 2	Mettre en œuvre la transition écologique
Orientation n° 2.6	Développer la pratique du vélo : déplacements modes doux
Référence fiche PCAET 1.2.3b	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, Communes, SYDER
Durée de l'action	
Description de l'action	<p>Objectifs de l'action : Sensibiliser, communiquer et inciter à l'usage du vélo (électrique ou non) sur les trajets courts et pendulaires.</p> <p>Encourager le report modal et la pratique du vélo, notamment sur les trajets courts et le rabattement vers les gares/arrêts de bus.</p> <p>Dans le cadre de la rédaction du volet air du PCAET, conformément à la LOM, cette action a été renforcée.</p> <p>Faciliter l'accès des établissements scolaires.</p> <p>Développer les modes doux sur le territoire</p> <p>Créer un schéma directeur vélo</p> <ul style="list-style-type: none">- Identifier les tronçons nécessitant l'aménagement ou la prolongation de pistes- Anticiper la création des pistes cyclables dans les projets d'aménagement, via les documents d'urbanisme (action 4_2_16b_URBANISME_PLAIFICATION)- Prolonger ou créer des pistes cyclables et des voies piétonnes sécurisées (domicile-école, domicile-gares, etc.) entre les pôles d'activité, dans et à l'extérieur du territoire

(Privilégier les revêtements perméables favorisant l'infiltration et prendre en compte la sensibilité des ressources en eau concernées par les aménagements et prévoir une gestion des eaux pluviales adaptée)

- Sécuriser les voies des vélo-bus (voies et signalétique dédiées)

Développer les possibilités de stationnement vélo

- Action 1_1_1 Accès aux transports : Favoriser le recours aux modes doux, notamment au vélo pour le rabattement vers les gares et les transports en commun en créant des aires de stationnement et/ou des espaces sécurisés pour les vélos (notamment avec la participation de la région)

- Identifier les ZA sur lesquelles l'installation de bornes de recharge pour VAE et des stationnements sécurisés vélo sont possibles/pertinentes, en coordination avec les entreprises (notamment dans le cadre de plans de mobilité et des obligations des collectivités) - en lien avec l'action 3_4_11_Éco locale.

- Renforcer le schéma directeur vélo avec un volet stationnement et équipement : identifier les emplacements de stationnement pertinents (centres-bourgs, etc.), proposer des bornes de recharge VAE

- Mettre en coordination les équipements de stationnement de vélos et VAE avec les aires de covoiturage

Mettre en œuvre un dispositif de location et d'achat de VAE

- Organisation d'achats groupés de VAE

- Proposition d'une prime à l'achat de VAE

- Mise à disposition et/ou location de VAE sur la communauté de communes

- Développer les bornes de recharge électrique et GNV ainsi que les lieux de stockage des 3 roues (SYDER)

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition d'une association de réparateurs un local pour l'entretien et la réparation des vélos (classiques et électriques) <p>Mettre en place un plan de communication et d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des outils de communication pédagogiques facilitant la pratique du vélo (cartes du réseau, avec les circuits et les temps de parcours, guide des bonnes pratiques à vélo, etc.) - Organiser un événement type circuit de découverte, stand, animation, etc. - Insister sur les bénéfices de la pratique du vélo pour la santé - Communiquer auprès des communes et des services de la CCCBD sur le dispositif national du Forfait Mobilité Durable pour inciter à venir au travail en vélo - Expérimenter un défi interne "Venir en vélo" sur une durée de deux semaines pour inciter les agents à venir en vélo
Partenaires	SYDER, Région
Coût prévisionnel	Les couts sont détaillés sur les fiches action et les fiches projet
Plan de financement	L'Etat et la Région sont sollicités. Le département dans son contrat cadre a inscrit une piste cyclable le long de l'Azergues.
Calendrier	<p>2021 : lancement de l'étude sur les mobilités</p> <p>2022 : achats des VAE (marché public) et élaboration d'une offre de location/mise à disposition</p> <p>2021-2026 Aménagement des pistes cyclables – Azergues, Voie du Tacot</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Indicateurs de réalisation</p> <p>Km de voies cyclables créés</p> <p>Nombre de trajets en covoiturage effectués</p>

	<p>Nombre d'aires de covoiturage et de places de parking créées</p> <p>Auto-stop : nombre d'arrêts et nombre de personnes transportées</p> <p>VAE : montant des primes à l'achat et nombre de primes</p> <p>Nombre de kilomètres de pistes cyclables créées</p> <p>Indicateurs d'efficacité</p> <p>GES non émis</p> <p>kWh économisés</p>
Gains attendus sur fiche PCAET	<p>Participe à l'action 1_1_1</p> <p>Gain qualité de l'air des mesures covoiturage/autopartage et incitation au vélo</p>
Avis du conseil de développement	<p>D'après les participants, le développement du vélo repose beaucoup sur les communes, investies sur le sujet, mais qui manque parfois de moyens pour réaliser leurs ambitions.</p> <p>Ce développement est trop lourd à supporter pour les communes : la région devrait proposer des subventions. Il a été souligné deux problèmes liés au développement de pistes cyclables : la réduction des voies de circulation et le manque de qualité des voies conçues (manque de cohérence entre les collectivités, voies sans issue, etc...).</p> <p>Les aménagements cyclables sont donc à développer, notamment faire « une vraie voie vélo » entre Anse et Villefranche-sur-Saône. Un participant a proposé la mise à disposition de vélos électriques, notamment à cause du contexte géographique vallonné du territoire.</p>

Fiche Financière :

Développer la pratique du vélo: déplacements modes doux							
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
n° de fiche	Libellé						
2.6.1	CCBPD - Itinéraire modes doux "La Voie du Tacot"		1 600 000				
2.6.2	CCBPD - « 1 jeune = 1 vélo »	3 750					
2.6.3	CCBPD - Vélo route de l'Azergues – 1er tronçon			1 720 000			
2.6.4	CCBPD - Voirie : chaussée à voie centrale banalisée	1 500 000					
2.6.5	CHASSELAY - Cheminement mode doux RD16		182 000				
2.6.6	CHASSELAY : Transformation des rues du Grands Fossé et rue de Bellecize		520 000				
2.6.7	PORTE DES PIERRES DOREES - Jarnioux - Aménagement d'une Voie douce (voie du tacot)		600 000				
2.6.8	VAL D'OINGT - Modes doux 2022		100 000				
2.6.9	ANSE - Mode doux et déplacements infracommunaux		166 667	166 666	166 666		
2.6.10	ANSE - Parking covoiturage			800 000			
2.6.11	POMMIERS - Aménagement déplacement vélos		100 000				
2.6.12	ALIX - Création du chemin des Écolier en mode doux - Création d'un parking végétalisé.	82 500					
2.6.13	SAINT VERAND - Favoriser les modes doux		15 000				

2.6.14	LES CHERES - mode doux Rue de la Grande charrière		180 000				
2.6.15	LES CHERES - Mode doux-Allée des Rouettes		50 000				
2.6.16	LES CHERES - Mode doux - Chemin de la croix Marval		100 000				
2.6.17	VAL D'OINGT - Piste cyclable accès collège BO	15 000					
2.6.18	TERNAND - Cheminements doux		150 000				
2.6.19	BELMONT - Création d'une bande piétonnière sur RD				75 668		
2.6.20	Recrutement d'un chargé de mission velo et mobilités actives	120000					
TOTAL		1 721 250	3 763 667	2 686 666	242 334	0	0

Fiche action 2.7.A

CRTE

Le secteur tertiaire ne représente que 7% de l'énergie consommée sur le territoire. Le principal poste de consommation est le chauffage (38%) et l'énergie la plus utilisée est l'électricité. En outre, l'éclairage public ne compte que pour 4% de la consommation du secteur tertiaire.

Orientation stratégique n° 2	Mettre en œuvre la transition écologique
Orientation n° 2.7.A	Eclairage public
Référence fiche PCAET 2.1.5	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, Communes, SYDER
Durée de l'action	

Description de l'action : Travaux réalisés par le SYDER, compétent par délégation des communes.

Nombre d'armoires de commande	724
Longueur de réseau (TOTAL)	383745,53 m
Longueur de réseau (SOUTERRAIN)	225084,86 m
Longueur de réseau (AERIEN)	158660,67 m
Nombre de sources lumineuses (TOTAL)	12836
Nombre de sources lumineuses (A RENOVER)	11772
Taux de renouvellement des installations	92,68 %
Investissements (ARMOIRES EN € HT)	724 000,00 € HT
Investissements (POINTS LUMINEUX EN € HT)	6 474 600,00 € HT
Investissements (RESEAU SOUTERRAIN EN € HT)	900 339,44 € HT
Investissements (RESEAU AERIEN EN € HT)	380 785,61 € HT
TOTAL INVESTISSEMENTS (€ HT)	8 479 725,05 € HT
GAINS (CEE) EN UNE SEULE FOIS	921 041,28 €
TOTAL INVESTISSEMENTS REVISES (€ HT)	7 558 683,77 € HT
GAINS (ENERGETIQUE) PAR AN	784 538,73 €
GAINS (MAINTENANCE/EXPLOITATION) PAR AN	117 720,00 €
TOTAL GAINS PAR AN	902 258,73 €

Temps de retour	9,25 années
Puissance installée (avant travaux)	1691150,00 W (watt)
Puissance installée (après travaux)	845575,00 W (watt)
Puissance moyenne par source lumineuse (avant travaux)	137,85 W (watt)
Puissance moyenne par source lumineuse (après travaux)	68,93 W (watt)

Partenaires	Communes, ALTE, SYDER, écoles, DORÉMI
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	Les travaux d'un montant de 7.558.683,77€ HT peuvent être réalisés dans le cadre du plan de relance sur les années 2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie réalisée + 30%

Fiche action 2.7.B

CRTE

Cette fiche reprend les bases de la fiche CTE.

Le plan de relance a permis d'accélérer la mise en œuvre de cette politique qui devrait être réalisée assez rapidement suivant les aides de l'Etat.

Orientation stratégique n° 2	Mettre en œuvre la transition écologique
Orientation n° 2.7.B	Accompagner la réalisation de diagnostic énergétiques des bâtiments publics les plus énergivores et mettre en œuvre des suivis de consommation. Amélioration énergétique des bâtiments.
Référence fiche CTE – action 1	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées Communes pour les rénovations de bâtiments publics Communauté de Communes pour ses bâtiments Entreprises pour leurs bâtiments
Durée de l'action	
Description de l'action	<p>Objectifs de l'action : Accompagner la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments publics les plus énergivores et mettre en œuvre des suivis de consommations. Amélioration énergétique des bâtiments publics et privés.</p> <p>- Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments les plus énergivores d'avant 1990 sur toutes les communes du territoire de la CCBPD, en vue de permettre l'engagement des travaux d'investissements pour la rénovation énergétique. Pour permettre d'aboutir à l'engagement des travaux de rénovation à la suite des études, un nouvel accompagnement sera mis en œuvre (notamment recherche des dispositifs d'aides notamment dans le cadre du Plan de relance, soutien financier à la l'assistance à la Maitrise d'œuvre).</p> <p>- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques, qui soit réalisé et maîtrisé par le personnel des communes, sur les bâtiments qui le nécessitent (factures énergétiques importantes, bâti ancien, bâti rénové, bâtiment où les dérives sont ressenties), en vue de procéder soit à une</p>

	<p>optimisation des systèmes de chauffage, soit à une rénovation.</p> <p>-Soutenir l'activité locale liée aux entreprises du BTP, en effet les entreprises du secteur du BTP comptent 673 établissements (14% des établissements, 3ème secteur), et plus de 1400 emplois sur le territoire. En outre, 94 entreprises sont recensées RGE sur le territoire. Travailler sur la rénovation énergétique c'est permettre de transformer des factures énergétiques en maintien des emplois locaux.</p> <p>- prendre en compte la loi Elan au travers de la fiche CEREMA, jointe à cette orientation</p>
Partenaires	<p>Communes de la CCBPD</p> <p>Bâtiments Intercommunaux</p> <p>Entreprises</p>
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	<p>Projet en cours</p> <p>La CCBPD a mis en place un accompagnement par l'Agence Locale de la Transition Energétique 69 (ALTE69) pour qu'elle encadre les communes pour le déploiement des diagnostics sur leurs bâtis et ceci notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisant les études d'opportunités pour lancer les travaux, - Recrutant un prestataire qui effectuera les études de faisabilité. Ces études pourront être regroupées autour d'un Audit Energétique Global à l'échelle de la CCBPD. <p>Les études seront réalisées sur 2021 et 2022.</p> <p>Par ailleurs, la CCBPD réponds avec L'ALTE69, à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Soutien aux Elus : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux (AMI SEQUOIA).</p> <p>L'AMI SEQUOIA issu du programme ACTEE, Action des Collectivités Territoriales dans l'Efficacité Energétique, vise à partager avec les collectivités et ceux qui les accompagnent des outils d'aide au passage à l'acte dans la rénovation énergétique des bâtiments publics. Il permettra de travailler notamment sur le suivi de consommations.</p> <p>L'AMI dure 2 ans (2021 à 2022), l'objectif est de donner les moyens aux communes de suivre sur le long terme les consommations des bâtiments, (financement d'un poste mutualisé d'économe de flux et financement d'outils de mesures).</p>

	Des demandes ont déjà été émises par les Communes et la Communauté de Communes sur des travaux de rénovation énergétique dans le cadre du plan de relance.
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de bâtiments traités</p> <p>Sur les rénovations énergétiques des bâtiments publics, l'économie d'énergie, est au minimum de 30 % suivant les règles de subventions de la DSIL énergétique, pour les bâtiments de plus de 1000 m2 elle est supérieure.</p> <p>Et pour la loi ELAN, nous appliquerons les règles imposées.</p>
Gains attendus sur fiche CTE	Diminution des consommations énergétiques

Outils de caractérisation du parc tertiaire et mutualisation des actions de maîtrise de l'énergie

CRTE Communauté de commune Beaujolais Pierre Dorées

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	CCBPD
Description de l'action	<p>Le secteur tertiaire représente un enjeu important vis-à-vis de la politique nationale de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Le renouvellement du parc existant par la construction de nouveaux bâtiments soumis aux obligations de la réglementation thermique (RT 2012 et prochainement RE 2020), estimé à 1 % par an, ainsi que les obligations de performances minimales en cas de rénovation (RT par éléments, RT globale, RT travaux embarqués) ne suffisent pas à réduire suffisamment les consommations des bâtiments. De plus, les consommations du secteur tertiaire ont tendance à augmenter à cause du manque d'action dans ce secteur. La loi du 23 novembre 2018 portant sur l'Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi Élan) permet de surmonter les difficultés d'application des lois précédentes en reformulant l'obligation de travaux en obligation d'action de réduction des consommations en énergie finale sur l'ensemble des usages de l'énergie. Le déploiement du dispositif pour les bâtiments tertiaires de plus de 1000m² à l'échelle d'un territoire commence par une identification des bâtiments assujettis.</p> <p>La fiche action porte sur l'identification des bâtiments assujettis au dispositifs Eco énergie tertiaire (bâtiments publics et privé) du territoire de la CCBPD. Cette identification s'appuierait sur les travaux nationaux en cours et sur des approfondissements locaux. Ces derniers permettent d'affiner l'identification des bâtiments et de les caractériser selon différents indicateurs intrinsèques et territoriaux. L'identification sera réalisée par le traitement des bases de données disponibles au sein du CEREMA et le croisement de plusieurs</p>

	<p>indicateurs permettant de caractériser les bâtiments assujettis.</p> <p>Les exemples d'indicateurs exploitables à l'échelle du bâtiment seront définis en lien avec les attentes de la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contraintes en cas de rénovation (plans de prévention risques, monuments historiques, impact du changement climatique) - potentiel en énergie renouvelable (photovoltaïque, géothermie, réseau de chaleur) - compacité, volume, effectifs ? - matériaux dominants des enveloppes bâties (murs et toiture) - date de construction - emprise au sol, surface de façade (mitoyenne et non mitoyenne) - zones prioritaires (activités, tourisme...) - consommation annuelle d'électricité / de gaz au point de livraison. <p>Cette identification vise à identifier les enjeux et caractériser le parc tertiaire sur le territoire et doit permettre d'engager des actions de maîtrise de l'énergie coordonnées ou mutualisées sur ce parc.</p>
Partenaires	<p>Le CEREMA propose de réaliser une cartographie interactive permettant de visualiser les bâtiments assujettis à différentes échelles de territoire, de faire des recherches par critère, d'éditer une fiche descriptive de chaque bâtiment. Cet outil devrait permettre d'optimiser les moyens de déploiement des appuis et de mutualiser certaines actions de maîtrise de l'énergie déployée à l'échelle territoriale.</p> <p>Les principales étapes de cette action sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la mise au point de la méthode de traitement, croisement des données et calage des indicateurs avec la collectivité -une première maquette de visualisation -la rédaction méthode et finalisation outil de visualisation
Coût prévisionnel	<p>Les coûts prévisionnels sont évalués à 20 000 euros HT. Il s'agit de coût d'ingénierie et de développement d'outil.</p>
Plan de financement	<p>Le CEREMA prend en charge la moitié des coûts à sa charge notamment pour le développement de la méthode d'analyse et de</p>

	traitement. La collectivité aurait un reste à charge de 10 000 euros.
Calendrier	L'action dans la mesure où elle permet de définir le potentiel d'actions débutera en même temps que le CRTE, sur une durée de 6 à 8 mois.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nbre de bâtiments inscrits dans le dispositif Eco-énergie Tertiaire. Nbre d'actions de maîtrise de l'énergie mutualisées.

Fiche Financière :

Economies d'énergie		a- Eclairage public					
		b- Amélioration énergétique des bâtiments					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
n° de fiche	Libellé						
2.7.a.1	SYDER : rénovation éclairage public sur le territoire de la CCBPD	8 479 725					
2.7.a.2	AMBERIEUX DISSIMULATION ET SECURISATION RD51 QUARTIER ST MARTIN		480 000				
2.7.a.3	SYDER : éclairage publique accès piétons collèges VAL D'OINGT	45 000					
2.7.b.1	H+ IMAU - Theizé - rénovation énergétique batiments industriels	215 722					
2.7.b.2	SAINT-VERAND : Réhabilitation d'un bâtiment communal	246 800					
2.7.b.3	SAINT-VERAND : Réhabilitation intérieure du bâtiment Presbytère avec isolation des murs et		90 000				
2.7.b.4	SAINT-VERAND : Réhabilitation d'un bâtiment communal	758 117					
2.7.b.5	PORTE DES PIERRES DOREES - Liergues - Changement de la chaudière école		42 000				
2.7.b.6	PORTE DES PIERRES DOREES - Liergues - Rénovation des Vestiaires		300 000				
2.7.b.7	PORTE DES PIERRES DOREES - Pouilly - Réhabilitation de la Salle des Fêtes		600 000				
2.7.b.8	PORTE DES PIERRES DOREES - Jarnioux - Isolation des bâtiments et pose d'une chaudière granulés	118 000					
2.7.b.9	VAL D'OINGT - Remplacement chaudière fioul SLO 2022		125 000				
2.7.b.10	VAL D'OINGT - Rénovation thermique de la salle des fêtes BO		330 000				

2.7.b.11	VAL D'OINGT - Remplacement chaudière fioul Oingt 2023			125 000			
2.7.b.12	VAL D'OINGT - Rénovation thermique de la gendarmerie 2024 et +				440 000		
2.7.b.13	CHESSY - Rénovation thermique boulodrome	271 200					
2.7.b.14	ANSE - Transition énergétique des bâtiments communaux	400 000					
2.7.b.15	BAGNOLS - Remplacement de fenêtre obsolètes par des fenêtres isolantes	140 000					
2.7.b.16	CHATILLON - Changement de chauffage pour le groupe scolaire	28 000					
2.7.b.17	CHATILLON - Réfection et isolation de la toiture d'un bâtiment de l'école élémentaire incluant la	58 000					
2.7.b.18	CHATILLON - Isolation et rénovation du bâtiment de CAP GENERATION ,la poste		124 950				
2.7.b.19	CHATILLON - Isolation des toitures terrasse, mise en place de protection contre le soleil en façade sud et modification des baies pour pouvoir aérer			202 000			
2.7.b.20	CHATILLON - Rénovation énergétique bâtiment mairie		84 000				
2.7.b.21	CIVRIEUX - Travaux d'amélioration thermique École Maurice Gilardon.		100 000				
2.7.b.22	LACHASSAGNE - Réhabilitation et mise aux normes de la salle des fêtes	191 537					
2.7.b.23	LE BREUIL - Réhabilitation rénovation énergétique et remise aux normes du bâtiment	250 000					
2.7.b.24	MARCY - Transformation de l'ancien local pompiers					170 000	
2.7.b.25	MARCY - Transformation de l'ancienne école		21 900				
2.7.b.26	MARCY - Remplacement huisseries mairie	38 000					

2.7.b.27	MARCY - Remplacement huisseries bâtiment communal	39 600					
2.7.b.28	MARCY - Réhabilitation salle d'animation rurale		500 000				
2.7.b.29	POMMIERS - Rénovation énergétique locaux services techniques	48 879					
2.7.b.30							
2.7.b.31	TERNAND - Isolation maison médicale et bâtiments école et remplacement chaudière		80 000				
2.7.b.32	LETRA - Rénovation énergétique groupe scolaire		296 000				
2.7.b.33	CHAMELET - Chauffages de l'école et de la mairie : changment de combustible		100 000				
2.7.b.34	ALIX - Réhabilitation de logement.	25 000					
2.7.b.35	ALIX - Isolation extérieure du module de l'école (bardage).	20 000					
2.7.b.36	ALIX - Remplacement du système de chauffage dans la salle des mariages	6 000					
2.7.b.37	ALIX - Remplacement du système de chauffage dans la salle des fêtes.		20 000				
2.7.b.38	LES CHERES - rénovation énergétique bâtiment mairie		250 000				
2.7.b.39	LES CHERES - rénovation énergétique bâtiment école		250 000				
2.7.b.40	EIFFAGE - Ambérieux d'Az. - modification du mode de chauffage	75 000					
2.7.b.41	POMMIERS - Réhabilitation énergétique- maison Longchamp		100 000				
2.7.b.42	LACHASSAGNE - Réhabilitation de l'ancien local te	124 872					

2.7.b.43	SAINTE PAULE : rénovation énergétique d'un logement au-dessus de l'école	80 000					
2.7.b.44	CCBPD : Outils de caractérisation du parc tertiaire et mutualisation des actions de maîtrise	20 000					
2.7.b.45	CCBPD - Rénovation énergétique de l'hôtel d'entreprises La Buissonnière	738 000					
2.7.b.46	CCBPD - Rénovation thermique crèche de Lucenay	12 517					
2.7.b.47	CCBPD - Amélioration thermique du Domaine des Communes	260 000					
2.7.b.48	CCBPD - Rénovation globale gymnase Jean Mermoz - Chazay d'Azergues	1 813 200					
2.7.b.49	CCBPD - Acquisition d'une solution de gestion technique des bâtiments	10 000					
2.7.b.50	CCBPD - Appel à Manifestation d'Intérêt « SEQUOIA » pour la réalisation d'études/suivi des consommations, en vue de rénover les bâtiments publics (période 2021-2022)	220 000					
2.7.b.51	CCBPD - Aide à la rénovation de l'Habitat (ECOPASS)	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	
2.7.b.52	MOIRE : toiture salle le Préau + isolation		10 000				
2.7.b.53	MOIRE : Toiture logements + isolation + toiture côté cour mairie	21 021					
2.7.b.54	LOZANNE : rénovation thermique de la mairie		150 000				
2.7.b.55	THEIZE : Rénovation énergétique bâtiment bibliothèque	107 000					
2.7.b.56	CHAZAY : Remplacement des chaudières au fuel des bâtiments municipaux	150 000					
2.7.b.57	COMBES SAS - Frontenas - Remplacement des projecteurs extérieurs par LED et éclairage	5 868					
2.7.b.58	ATELIER MATIERES - Lucenay - travaux isolation	25 000					
TOTAL		15 142 058	4 153 850	427 000	540 000	270 000	0

Fiche action 2.8

CRTE

Le territoire de la CCBPD se caractérise par un tissu urbain discontinu et une prédominance de l'habitat pavillonnaire. Pour répondre aux orientations du SCoT, les documents locaux d'urbanisme devront prendre en compte les enjeux air-énergie-climat du PCAET mais également des enjeux d'amélioration du cadre de vie, de lutte contre les îlots de chaleur urbains, de réhabilitation des centre-bourgs, etc.

Orientation stratégique n° 2	Mettre en œuvre la transition écologique
Orientation n° 2.8	Optimiser l'urbanisme pour favoriser la résilience
Référence fiche PCAET 4.2.16a	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, Communes
Durée de l'action	
Description de l'action	<p>Objectifs de l'action : Étudier précisément les dynamiques en présence sur le territoire et intégrer systématique une réflexion et une pratique en faveur de la résilience et de l'adaptation du territoire par l'aménagement et l'urbanisme.</p> <p>Diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none">- Identification des zones à enjeux pour la réalisation d'aménagements et l'amélioration du cadre de vie (îlots de chaleur urbains, etc.)- Identification des actions mises en œuvre dans les différentes communes <p>Optimiser l'aménagement pour améliorer la résilience et réduire les effets d'îlots de chaleur urbains</p> <ul style="list-style-type: none">- Végétalisation, peintures blanches, ombrières, etc.- Cibler les parkings et les aires de jeux de façon prioritaire pour réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain- Intégration des îlots de chaleur urbains via l'ajout d'un coefficient Biotope dans les PLU ou le futur PLUi- Définir des critères de densité et/ou d'emprise au sol pour le développement des bâtiments- Prendre en compte l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols, nécessité de préserver les

	<p>champs d'expansion des crues ainsi que les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éviter l'installation de climatisation sur les constructions neuves - Prendre en compte la question des plantes allergisantes dans la végétalisation de l'espace urbain <p>Sensibiliser les différents publics aux solutions d'adaptation au changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer auprès du grand public des pratiques à mettre en place (écogestes, création de jardins ou installation de plantes) pour lutter contre la chaleur dans les bâtiments - Sensibiliser les élus et techniciens à l'intégration des enjeux du changement climatique dans l'aménagement urbain, les politiques publiques et la rédaction des cahiers des charges
Partenaires	Etat Région Département Syndicat mixte du Beaujolais avec le SCOT
Coût prévisionnel	Les couts sont détaillés sur les fiches action et sur les fiches projets
Plan de financement	Les financements peuvent venir, de l'Etat, La Région ou le Département, le solde à charge des communes
Calendrier	2021 : Réflexion dans le cadre du SCOT 2021 : Proposition d'actions des Communes 2022-2026 Réalisations
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Indicateurs de réalisation</p> <p>Surfaces végétalisées, artificialisées identifiées dans les études</p> <p>Nombre d'actions existantes identifiées</p> <p>Surface de parking, d'aires de jeux réduites ou végétalisées</p> <p>Nombre de règles introduites dans les documents d'urbanisme</p> <p>Indicateurs d'efficacité</p> <p>Stockage CO2 supplémentaire</p>
Gains attendus sur fiche PCAET	Qualité de l'air : gain des mesures sur la circulation

Fiche Financière :

Lutter contre les changements climatiques							
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
n° de fiche	Libellé						
2.8.1	CHAZAY : Rénovation du square du Souvenir	170 000					
2.8.2	LOZANNE : création d'une zone verte en centre bourg				350 000		
2.8.3	LOZANNE : Implantation d'un parcours sportif et de jeux d'enfants au parc des berges	110 000					
2.8.4	LOZANNE : Réalisation d'un parking paysager en centre bourg		100 000				
2.8.5	PORTE DES PIERRES DOREES - Liergues - Réfection de la place de la Fontaine				250 000		
2.8.6	PORTE DES PIERRES DOREES - Liergues - Création d'un Parc sur Hauts de Liergues					120 000	
2.8.7	VAL D'OINGT - Maraichage communal	100 000					
2.8.8	ANSE - Aménagement du parc de Messimieux	150 000					

2.8.9	CIVRIEUX - Aménagement du Parc'Azergues en un espace naturel à caractère pédagogique, sportif, multigénérationnel et convivial		180 000				
2.8.10	LUCENAY - Aménagement paysager zone de loisirs			200 000			
2.8.11	LUCENAY - Végétalisation et aménagement urbain sur 4 ans	20 000	20 000	20 000	20 000		
2.8.12	CHAMELET - Réaménagement de l'espace de loisirs Perrussel				50 000		
2.8.13	VAL D'OINGT - Embellissement entrée village Oingt	55 000					
2.8.14	MORANCE - aménagement aire de loisirs			?			
TOTAL		605 000	300 000	220 000	670 000	120 000	-

Fiche action 2.9.A

CRTE

Orientation stratégique n° 2	Mettre en œuvre la transition écologique
Orientation n° 2.9.A	Favoriser la plantation/restauration des haies, ainsi que la création /restauration des mares
Référence fiche CTE – action 1	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées
Durée de l'action	
Description de l'action	<p>Objectifs de l'action : Favoriser la plantation/restauration des haies et la création/restauration de mares, en vue de préserver ces réservoirs de biodiversité exceptionnels. Les haies et les mares permettent la préservation de nombreuses espèces menacées, participent au captage du carbone, ralentissent le ruissellement et apporte une réponse à la problématique de préservation de la ressource en eau pour l'agriculture.</p> <p>Créer/restaurer les haies agricoles et péri-urbaines : 25 à 30 km de haies en 4 ans. Créer/restaurer les mares : 25 à 30 mares.</p> <p>Deux premières années d'action 2020 et 2021 ont été financées par la CCBPD pour la suite de l'action d'est à dire 32km de haies, 32 mares. La collectivité a répondu à l'appel à projet « Marathon de la Biodiversité ».</p> <p>Cette action doit permettre d'atteindre des objectifs qualitatifs de :</p> <ul style="list-style-type: none">- De réaliser un diagnostic du réseau bocager et des secteurs à forts enjeux pour la circulation des espèces liées à l'eau (notion de trame turquoise)- Développer les haies dans la trame turquoise et les Zones de Non Traitement en identifier des secteurs prioritaires : entre des parcelles agricoles et des lieux sensibles (école, résidence personnes handicapés/seniors, ou encore centre de loisirs/de sports...), entre des parcelles agricoles et des

	<p>secteurs proches des milieux aquatiques (fossés végétalisés, secteurs à fort ruissellement et/ou érosion, bords de rivières...) et entre des parcelles agricoles en agriculture biologique et des parcelles agricoles en conventionnelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - De créer/restaurer des mares - Former les porteurs de projets, les citoyens sur l'entretien des haies pour garantir leurs pérennités ; - Former les communes sur les outils existants (notamment documents d'urbanisme), de conservation des haies et des corridors en vue d'éviter leurs destructions. - Maintenir un patrimoine génétique diversifié, par la plantation d'essences locales (marque végétal local) et adapté au changement climatique (notamment sur les secteurs plus sensibles à la sécheresse). - Préserver et améliorer la biodiversité (préservation ou développement de la faune/flore, restauration de continuités écologiques...). - Réduire l'érosion des sols. - Prévenir les inondations et amélioration de la qualité de l'eau. - Lutter contre les ilots de chaleur, apport de fraîcheur. - Améliorer les connaissances du territoire sur les haies / mares / espèces menacées. - Valoriser les broyats de coupe (amendement de parcelle, paillage par exemple).
Partenaires	Agriculteurs Communes Particuliers / associations locales Fédération de Chasse Chambre d'agriculture
Coût prévisionnel	Voir fiche action et fiche projet
Plan de financement	Etat et CCBPD
Calendrier	<p>Projet en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le volet plantation de haies est lancé depuis l'année 2020 sur le territoire de la collectivité, dans le cadre du lancement du premier AAP « plantation de haies champêtres » de la CCBPD. <p>Ce premier AAP a permis de planter 1689 mètres de haies dans des zones naturelles ou agricoles. Il sera reconduit pour l'année 2021, avec une enveloppe plus importante afin de maintenir la dynamique et en parallèle au diagnostic qui sera conduit dans le cadre de l'AAP « Marathon de la</p>

	<p>biodiversité » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.</p> <p>Le lancement de ces actions a permis également de créer des partenariats avec la Fédération Départementale des Chasseurs, les associations locales investies dans la préservation de la biodiversité et les Associations Environnementales de Protection de la Nature.</p> <p>- Des réunions de travail, ont démarrées en vue de préparer la candidature à l'AAP « Marathon de la Biodiversité » avec les partenaires techniques mais également les financeurs (Agence de l'Eau, Région, Département).</p> <p>La deuxième phase du projet 32 km de haies, 32 marres ne sera réalisé que s'il bénéficie du soutien du marathon de la diversité.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	
Gains attendus sur fiche CTE	

Fiche action 2.9.B

CRTE

Les forêts couvrent 4 500 ha, soit 18 % du territoire et constituent une importante réserve pour le stockage du CO2. De plus, la CCBPD s'est engagée dans la Charte Forestière du Beaujolais à assurer une gestion durable des forêts et à développer une filière locale bois.

Orientation stratégique n° 2	Aménager un territoire résilient
Orientation n° 2.9.B	
Référence fiche PCAET 4.1.15	
Maître d'ouvrage	Communes
Durée de l'action	
Description de l'action	<p>Objectifs de l'action : Monter en connaissance sur les forêts de la CCBPD, préserver la ressource par une gestion durable et une utilisation locale. Structurer une filière bois locale.</p> <p>Diagnostic et information</p> <ul style="list-style-type: none">- Développer la connaissance des espèces locales adaptées au changement climatique- Informer sur les pratiques de régénération naturelle- Favoriser les associations syndicales de gestion de la forêt pour une meilleure implication des communes et une gestion durable des massifs forestiers- Travailler en collaboration avec les syndicats de gestion forestière- Sensibilisation sur l'enjeu biodiversité / gestion forestière <p>Les enjeux de la ressource bois énergie doivent être conciliés avec les enjeux liés aux risques naturels</p> <p>Préserver les milieux forestiers à forts enjeux de biodiversité en évitant les coupes</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les surfaces de coupes à blanc : actuellement la surface maximum est 4ha pour le département du Rhône. Au-delà de cette surface, toute coupe à blanc doit faire l'objet d'une autorisation de la Direction Départementale des Territoires - Limiter la coupe des arbres jeunes (- de 40 ans) et inciter à changer le matériel nécessaire <p>Développer et structurer la filière bois locale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions de la Charte forestière du Beaujolais 2018 - 2020 (Enjeu 3 : Soutenir la filière bois locale, axes de travail n°6 : Promouvoir l'utilisation du bois (du Douglas) dans la construction ; et n°7 : Accompagner les entreprises de 1ère et de 2ème transformation) - Accompagner les propriétaires forestiers pour l'exploitation de leurs parcelles, les responsabiliser sur l'accès aux parcelles (Plan de desserte) - Mesurer le potentiel de développement d'une filière bois-énergie locale - Favoriser l'approvisionnement local (clauses dans les marchés publics, formation des artisans, etc.) pour le bois-énergie et le bois d'œuvre
Partenaires	CCBPD, Région (DAFA), Département, ONF, CRPF, DDT, exploitants forestiers, FIBOIS Rhône
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2021 : lancement du diagnostic
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Indicateurs de réalisation</p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation/communication</p> <p>Surface de forêt où les coupes à blanc et la coupe des jeunes arbres sont limitées</p> <p>Indicateurs d'efficacité</p> <p>Stockage CO2 supplémentaire</p>
Gains attendus sur fiche PCAET	

Avis conseil de développement	<p>Une remarque a été faite sur l'expression « gestion durable » des forêts : cela n'est pas assez clair d'après l'ensemble des participants. Certains craignent que cela signifie planter une même essence d'arbres alignés pour ensuite les prélever en oubliant d'entretenir la biodiversité des forêts.</p> <p>L'appel à projet pour la création de haies a été soulignée et appréciée. Il serait intéressant d'intégrer les agriculteurs à cette action.</p>
-------------------------------	---

Fiche action 2.9.C

CRTE

Les zones humides fournissent d'importants bénéfices pour le territoire : épuration de l'eau, soutien d'étiage, réserve de biodiversité, stockage du CO2, etc. La préservation et la bonne gestion de ces zones est primordiale pour le territoire.

Orientation stratégique n° 2	Aménager un territoire résilient
Orientation n° 2.9.C	
Référence fiche PCAET 4.1.14	
Maître d'ouvrage	Communes et syndicats de rivière Azergues, Brévenne-Turdine et Rivières du Beaujolais
Durée de l'action	
Description de l'action	<p>Objectifs de l'action : Identifier les zones sensibles et assurer leur préservation.</p> <p>Berges de cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none">- Inciter les propriétaires de terrains proches des berges des cours d'eau à les céder/donner aux syndicats de rivières et/ou à se regrouper pour mutualiser la gestion des berges- Communiquer sur la gestion et l'entretien des berges- Soutenir l'action des syndicats de rivière <p>Zones humides - Diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none">- Compléter l'inventaire des zones humides au niveau de chaque commune, en incluant les zones de moins de 1 hectare, notamment dans le cadre du SIG agricole- Améliorer la connaissance des zones humides inférieures à 1 ha par une prise en compte plus systématique et plus complète dans les PLU- Envisager la réalisation d'un diagnostic faune/flore dans chaque commune et à l'échelle de la CCBPD <p>Information et sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none">- Informer et échanger sur les bonnes pratiques par des événements et des rencontres avec les propriétaires privés

	<p>- Faire connaître et sensibiliser sur les zones humides : animation auprès du grand public, des écoles (mares naturelles, visites, etc.)</p> <p>Poursuivre la création et la restauration des zones humides</p> <p>- Approfondir les étangs existants lorsque cela est possible et engager une politique de meilleure gestion des retenues d'eau</p> <p>- Engager des plans de récréation, de restauration et de gestion pour les zones humides et renforcer leur biodiversité</p> <p>- Créer des mares dans des zones identifiées</p> <p>- Créer des zones humides (mares) en fonction des résultats du diagnostic</p> <p>- Augmenter le montant de la verbalisation en cas d'atteinte aux zones humides : définir des critères à respecter et des moyens de contrôle et de surveillance</p>
Partenaires	CCBPD, associations, Agence de l'Eau, Région, syndicats de rivières, Département
Coût prévisionnel	Fiches action et fiches projets
Plan de financement	Agence de l'eau syndicats pour les rivières. Etat CCBPD pour les autres actions
Calendrier	2021 : dépôt des dossiers pour l'AAP et l'appel à initiatives de l'Agence de l'Eau RMC Actions du PAPI
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Indicateurs de réalisation</p> <p>Nombre/surface de zones humides identifiées</p> <p>Nombre d'actions de communication/sensibilisation</p> <p>Surfaces de zones humides créées et recrées</p> <p>Montant et nombre de verbalisations</p> <p>Quantité de GES stockée et maintenue dans les zones humides</p> <p>Indicateurs d'efficacité</p> <p>Stockage CO2 supplémentaire</p>
Gains attendus sur fiche PCAET	

Fiche Financière :

Favoriser la biodiversité							
		2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
n° de fiche	Libellé						
2.9.a.1	CCBPD - AAP de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse « Marathon de la biodiversité » pour la plantation/restauration de haies et restauration/création	146 000	146 000	146 000	146 000		
2.9.a.2	CCBPD - Reconduction de l'AAP « Plantation de haies de champêtres » de la CCBPD sur 2021 (en vue du maintien de la dynamique initiée en 2020)	15 000					
2.9.a.3	CCBPD - Expérimenter l'écopâturage	13 800					
2.9.a.4	Action de sensibilisation dans le cadre du PCAET de la CCBPD	12 500					
2.9.b.1	CCBPD - Certification FSC de la forêt de la Flachères						
2.9.c.1	LAFARGE HOLCIM - BELMONT - Gestion de l'eau et la biodiversité de la carrière de Belmont d'Azergues	350 000					
2.9.c.2	CCBPD - Accompagnement méthodologique pour un démonstrateur « territoire régénér'actif »	45 000					
2.9.c.3	SMBVA - Renaturation de la Goutte Molinant aval		780 000				
2.9.c.4	SMBVA - Renaturation du ruisseau d'Alix		1 720 000				
2.9.c.5	SMBVA - Rétablissement des continuités écologiques au droit du barrage de Morancé		298 000				

2.9.c.6	SMBVA - Rétablissement des continuités écologiques au droit du seuil du Mathelin	288 450					
2.9.c.7	SMBVA - Rétablissement des continuités écologiques au droit du seuil du Moulin de Lozanne	271 150					
2.9.c.8	SMBVA - Suppression de l'étand et renaturation de la Goutte Molinant	230 825					
2.9.c.9	SMBVA - Valorisation des bords de l'Azergues	200 000					
2.9.c.10	LA FABRIQUE - Demain c'est Ici et Maintenant - Création d'une BD de sensibilisation au retour de la biodiversité	16 500					
TOTAL		1 589 225	2 944 000	146 000	146 000	-	-

Fiche action 2.10

CRTE

Le territoire de la CCBPD est marqué par une dominante rurale et agricole. Pourtant, le secteur est en recul depuis plusieurs années (pertes de terres viticoles et d'élevage), notamment du fait de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols. En outre, malgré une progression de l'agriculture biologique, ce sont principalement des exploitations en agriculture intensive qui se trouvent sur le territoire.

Orientation stratégique n° 2	Mettre en œuvre la transition écologique
Orientation n° 2.10	Orienter l'agriculture vers des pratiques plus respectueuses
Référence fiche PCAET 3.3.10	
Maître d'ouvrage	Communes et syndicats de rivière Azergues, Brévenne-Turdine et Rivières du Beaujolais
Durée de l'action	
Description de l'action	<p>Objectifs de l'action : Poursuivre le déploiement d'une politique agricole communautaire via la Commission Agriculture et Développement Rural. Augmenter le nombre d'exploitations agricoles en bio, recréer du lien entre les consommateurs et les producteurs via des circuits-courts. Favoriser les transmissions d'exploitation. Accompagner la viticulture au travers du plan Beaujolais.</p> <p>Mettre en place un programme de sensibilisation et d'animation auprès des agriculteurs</p> <ul style="list-style-type: none">- Poursuivre le déploiement d'une politique agricole communautaire intégrant l'adaptation de l'agriculture au changement climatique- Orienter la sensibilisation en priorité sur les agriculteurs déjà implantés sur le territoire- Encourager le développement des CIPAN et/ou CIVE, la diversification des cultures et l'utilisation de semences locales

- Renforcer les pratiques favorisant la biodiversité et le stockage du carbone (rotation des cultures, replantation et entretien des haies, lutte contre l'érosion des sols, limitation du travail des sols etc.)
- Intégrer le maintien et la recréation des haies et des prairies dans une démarche globale d'agriculture raisonnée (en s'appuyant sur des semences locales et sur l'expérience du Conservatoire Botanique) (action 4_1_13_HAIES)
- Communiquer sur les pratiques agricoles limitant le ruissellement des eaux de pluie (action 4_3_17_EAUX)

Transmission des exploitations, les exploitants pour une grande part, sont à moins de 10ans de la retraite. Il y a donc lieu de mener des actions pour favoriser le transfert des exploitations.

Un SIG agricole a été mis en place pour analyser les parcelles non exploitées qui peuvent permettre l'accueil de nouveaux exploitants. Une implantation a eu lieu au sein de la commune de Les Chères grâce à ce SIG.

Encourager les pratiques agricoles favorisant l'amélioration de la qualité de l'air

- En lien avec la Chambre d'agriculture, sensibiliser les agriculteurs sur des bonnes pratiques (limitation des intrants chimiques, enfouissement des engrais, couvertures des fosses) afin de limiter l'impact de leur activité sur la qualité de l'air
- Communiquer auprès des agriculteurs sur la réglementation dans le Rhône hors zone PPA (demande de dérogation) pour le brûlage des déchets verts

Mettre en place un accompagnement technique et financier pour le bio et/ou la production locale

- Mettre en place un accompagnement technique et financier à la conversion en bio/raisonné

	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les circuits-courts et le regroupement en AMAP par le financement d'un local pour la vente de produits locaux - Sensibiliser sur la réduction de la demande en déplacement en facilitant de développement d'activités locales (action 1_1_1) - Réfléchir à la mise en place d'exonérations pour les petites exploitations <p>Réfléchir à la mise en place d'un Programme d'Alimentation Territorial (PAT)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier via les PLU, les zones potentielles d'implantation d'un GAEC, d'une conserverie, etc. - Étudier les potentiels d'installation de cuisines centrales approvisionnées en produits locaux et/ou bio à destination des écoles, EHPAD, etc. - Favoriser l'implantation d'une conserverie pour un usage différé des productions - L'action PAT est lancée avec l'initiative du Département - Ce point est traité avec le Département dans le cadre de contrat-cadre.
Partenaires	CCBPD, exploitants agricoles, établissements avec restauration collective
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	<p>2021 : dépôt d'un dossier pour l'appel à initiative de l'Agence de l'Eau RMC</p> <p>2021 : début de la campagne de sensibilisation auprès des agriculteurs</p> <p>2021-2026 : Dossier de réalisation des communes</p> <p>Mise en place du PAT, qui est soutenu par le Département</p>

Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Indicateurs de réalisation</p> <p>Nombre d'action de sensibilisation Nombre d'agriculteurs sensibilisés Nombre d'AMAP créées Montant et nombre de subventions accordées Nombre de cantines raccordées à la filière d'alimentation bio/locale</p> <p>Indicateurs d'efficacité</p> <p>GES et polluants atmosphériques non émis</p>
Gains attendus sur fiche PCAET	Qualité de l'air : gain des opérations de sensibilisation et de l'interdiction du brûlage (4_5_22)
Avis du conseil de développement	<p>Les participants ont souligné le programme de sensibilisation. Ils pensent à l'unanimité qu'il est à valoriser, et qu'il serait nécessaire d'aller plus loin en rapprochant citoyens et agriculteurs, qui pourrait être un moyen de créer des liens et inciter à manger local.</p> <p>Il a été souligné de gros problèmes liés au vieillissement de la population agricole et à un défaut de transmission des terres (peut être lié à l'appellation beaujolais), qui induit une perte de patrimoine agricole pour le territoire (quand les terres sont rachetées pour d'autres vocations).</p> <p>Il faudrait donc trouver un moyen d'aider les agriculteurs et viticulteurs à vendre leurs produits en étudiant toute la chaîne de production et de distribution.</p>

Fiche Financière :

Orienter l'agriculture vers des pratiques plus respectueuses							
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
n° de fiche	Libellé						
2.10.1	CCBPD - Recrutement d'un chargé de mission agriculture/PCAET	120 000					
2.10.b.2	Cuvage coopératif (modèle et expérimentation sur un site)	393 000					
2.10.b.1	FERME AUBERGE DU CHAPI - investissement agro éco pédagogique	40 000					
2.10.d.1	CCBPD : Solution de digitalisation des commerces, artisans et vente directe	120 000					
TOTAL		673 000	-	-	-	-	-

Fiche action 2.11

CRTE

La ressource en eau est primordiale et rend de nombreux services. Pour la préserver au mieux, dans un contexte global de raréfaction, il est nécessaire de bien la connaître pour optimiser ses usages. De plus le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse ainsi que le SCoT préconisent une amélioration de la qualité des eaux et une prise en compte des impacts du changement climatique sur la ressource pour en anticiper les évolutions d'usage.

Orientation stratégique n° 2	Aménager un territoire résilient
Orientation n° 2.11	
Référence fiche PCAET 4.3.17	
Maître d'ouvrage	Communes et syndicats de rivière Azergues, Brévenne-Turdine et Rivières du Beaujolais
Durée de l'action	
Description de l'action	<p>Objectifs de l'action : Récupérer les eaux de pluie et travailler sur l'imperméabilisation des sols. Améliorer les réseaux et la qualité.</p> <p>Lutte contre le ruissellement</p> <ul style="list-style-type: none">- Intégrer des mesures de prévention dans les documents comme les contrats de rivière, le PPRI, le SCoT, etc. pour éviter les risques de ruissellement des eaux de pluie- Étudier les avantages et les inconvénients d'une gestion de l'eau à la parcelle (SCoT)- Intégrer dans les documents d'urbanisme les trames vertes et bleues et des objectifs de limitation de l'imperméabilisation des sols et d'infiltration des eaux- Mettre en place des actions de sensibilisation des acteurs agricoles au ruissellement et aux pratiques agricoles (action 3_3_10_AGRICULTURE) <p>Récupération des eaux de pluie</p> <ul style="list-style-type: none">- Réaliser un zonage des eaux pluviales- Sensibiliser, informer et créer des groupes d'achats pour des cuves de récupération d'eau pluviale- Installer des cuves de récupération sur les bâtiments publics

	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir à l'utilisation des eaux récupérées : toilettes, arrosage des espaces verts (action 4_5_21_PRATIQUES), etc. - Prévoir des recommandations à donner aux constructeurs, ainsi qu'aux gestionnaires des routes pour la récupération des eaux - Étudier la création de zones tampons pour la récupération des eaux pluviales à des fins agricoles, en partenariat avec les syndicats de rivière Azergues et Brévenne Turdine et le Syndicat Mixte des rivières du Beaujolais. Prévoir des recommandations pour un aménagement paysager qualitatif de ces bassins. <p>L'action devra concilier le développement de la trame bleue et la gestion alternative des eaux pluviales</p> <p>Protéger la ressource en eau potable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les efforts des syndicats des eaux sur la chasse aux fuites - Réaliser un état des lieux des pratiques d'économie d'eau au sein des collectivités et mettre en place des mesures lorsque le besoin est identifié (récupération des eaux sur les bâtiments publics, arrosage urbain, etc.) - Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs sur la pollution de la ressource en eau et les rejets agricoles <p>Préserver les ressources (captages AEP, nappes prioritaires)</p>
Partenaires	Chambre d'agriculture, Agence de l'Eau
Coût prévisionnel	Fiches actions et fiches projet
Plan de financement	Syndicats , communes , Agence de l'eau
Calendrier	<p>2021 : dépôt d'un dossier pour l'AMI de l'Agence de l'Eau et/ou l'AAP de l'Agence de l'Eau</p> <p>2021 : réalisation du diagnostic de l'état de la ressource en eau</p> <p>2021-2026 : Travaux d'amélioration des réseaux</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Indicateurs de réalisation</p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation</p>

	Nombre de cuves de récupération/quantité d'eau de pluie récupérée
Gains attendus sur fiche PCAET	
Avis conseil de développement	Il a été souligné un problème de ruissellement après les traitements sur les terres agricoles, notamment viticoles. Il serait intéressant, voire essentiel, de garder les terres enherbées (haies, talus) pour filtrer les traitements naturellement. Un questionnement a émergé autour de la valorisation de la récupération de l'eau, de la préciosité de la ressource, des conflits d'usage à venir

Fiche Financière :

Améliorer la gestion de l'eau							
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
n° de fiche	Libellé						
2.11.1	MOIRE : Canalisation eaux pluviales	38 000					
2.11.2	CHESSY : Remise en service de l'alimentation en eau potable par la source de Chessy		580 000				
2.11.3	CHASSELAY - Dégrilleur station d'épuration	34 715					
2.11.4	VAL D'OINGT - Séparatif réseaux phase 1 2022		542 000				
2.11.5	VAL D'OINGT - Séparatif réseaux phase 2 2023			318 000			
2.11.6	VAL D'OINGT - Séparatif réseaux phase 3 2024				436 000		
2.11.7	VAL D'OINGT - Séparatif réseaux phase 4 2025					340 000	
2.11.8	MORANCE - Création d'un réseau d'assainissement collectif	160 000					
2.11.9	MORANCE - restauration de la source de Fondjarts	40 000					
2.11.10	LUCENAY - Assainissement - création de réseaux séparatifs tranche 1	900 000					
2.11.11	LUCENAY - Assainissement - création de réseaux séparatifs				800 000		

2.11.12	SAVA - Démantèlement des stations d'épuration de Chamelet, Letra et Bagnols	60 000					
2.11.13	SAVA - Extension des réseaux d'assainissement 2021	415 000					
2.11.14	SAVA - Mises en séparatif des réseaux d'assainissement existants 2021	640 000					
2.11.15	SAVA - Extension des réseaux d'assainissement 2022-2023		240 000				
2.11.16	SAVA - Mises en séparatif des réseaux d'assainissement existants 2022 2023		780 000				
2.11.17	SAVA - Mises en séparatif des réseaux d'assainissement existants 2023-2026			1 582 000			
2.11.18	SAVA - Extension des réseaux d'assainissement 2023-2026			190 000			
2.11.19	SAVA - Réhabilitation du réseau 2023-2026			505 000			
2.11.20	SMAPS - Travaux d'élimination des eaux claires parasites sur les réseaux d'assainissement, suppressions des rejets aux milieux naturels et mise aux normes réglementaires du système	1 026 622		1 208 156			
2.11.21	LETRA - Récupération des eaux pluviales au centre bourg		30 000				
2.11.22	SACSA - Bassin de stockage de surverse de la station d'épuration			481 500			
2.11.23	SACSA - Diagnostic permanent du système d'assainissement	300 000					

2.11.24	SACSA - Travaux de limitation des saturations de réseaux d'assainissement et débordements de la station d'épuration		188 430				
2.11.25	SACSA - Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement secteur Route de GraveCoquerieux à ANSE -Elimination des eaux claires parasites	100 000					
2.11.26	SACSA - Travaux de réhabilitation interne du réseau -Elimination des eaux claires parasites	291 040					
2.11.27	SACSA - Travaux d'aménagement de sécurité sur le poste de refoulement en ligne place de la Mairie à AMBERIEUX d'AZERGUES	25 200					
2.11.28	SMEPST - Renouvellement des canalisations d'eau sensibles-Programme 2021	440 000					
2.11.29	SMEPST - Réfection des toitures-terrasses de la station de pompage et des bureaux à ANSE	140 000					
2.11.30	SMEPST - Etude de l'optimisation des chambres de pulvérisation pour améliorer le traitement du tétrachloroéthylène	12 000					
2.11.31	SMEPST - mise en conformité local chloration et garde corps réservoirs	530 000					
2.11.32	SMEPST-Mise en place de capteurs sur les puits	330 000					
2.11.33	SMEPST-nettoyage des puits		280 000				
2.11.34	SMEPST-remplacement des cellules HT station de reprise et traitement		720 000				
2.11.35	SMEPST-Renouvellement de canalisations 2022		450 000				

2.11.36	SMEPST-Renouvellement de canalisations 2023			620 000			
2.11.37	SMEPST-Renouvellement de canalisations 2024				200 000		
2.11.38	SIVU de la Pray : Extension réseau d'assainissement collectif		150 000				
2.11.39	SIVU de la Pray : Réduction des eaux claires parasites à Chatillon		510 000				
2.11.40	SIVU de la Pray : Réduction des eaux claires parasites à Chessy		576 000				
2.11.41	SIVU de la Pray : Réduction des eaux claires parasites à Lozanne	661 000					
2.11.42	SIGAL - Extension réseau eaux usées Route de Montezain - Marcy		200 000				
2.11.43	SIGAL - Rénovation du réseau et mise en séparatif	477 000					
2.11.44	SIVU du Beal - Schéma directeur d'assainissement EU et EP	83 450					
2.11.45	SIVU du Beal - Travaux assainissement EU et EP	614 825					
2.11.46	SIEAR - Travaux d'amélioration de la qualité de l'eau et du fonctionnement des ouvrages	101 000					
2.11.47	SIEAR - Renouvellement des canalisations d'eau sensibles- Programme 2021	286 000					

2.11.48	SIEAR - Renouvellement des canalisations d'eau sensibles- Programme 2022		300 000				
2.11.49	SIEAR - Renouvellement des canalisations d'eau sensibles- Programme 2023			300 000			
2.11.50	SIEAR - Renouvellement des canalisations d'eau sensibles- Programme 2024				300 000		
2.11.51	SIEAR - Renouvellement des canalisations d'eau sensibles- Programme 2026						300 000
2.11.52	EIFFAGE - Ambérieux d'Az. - raccordement eaux usées	27 113					
2.11.53	SAUR - Mise en place réseaux séparatifs à CHASSELAY	325 616					
2.11.54	SIEAR - Renouvellement des canalisations d'eau sensibles- Programme 2025					300 000	
TOTAL		8 058 581	5 546 430	5 204 656	1 736 000	640 000	300 000

Fiche action 2.12

CRTE

Orientation stratégique n°	Mettre en œuvre la transition écologique
Action n° 2.12	Insuffler les bonnes pratiques en matière de déchet
Maître d'ouvrage	CC Beaujolais Pierres Dorées EPCI
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>Cette orientation vise une optimisation de la gestion des déchets en passant par la prévention, l'amélioration de la collecte séparative, la promotion de réutilisation et du partage des objet ou matière qui ne sont pas encore devenus des déchets.</p> <p>Ce projet est à la fois lié au contexte légal et à la volonté de la CC de s'inscrire dans une démarche de gestion durable de ses déchets au travers d'actions globales ou ponctuelles.</p> <p>Certaines actions peuvent être rapides et peu coûteuses, pour d'autres il nous faut prévoir un budget conséquent, des moyens humains et des études préalables solides.</p> <p>La mise en place du compostage pour les particuliers et les institutions, est un axe fort.</p>
Partenaires	<p>Recherche de partenariat avec des associations ou des entreprises de réinsertion (comme la recyclerie de Trévoux) qui pourraient soutenir et faire vivre les projets de ressourcerie, recyclerie voire matériauthèque.</p> <p>Partenariat avec les communes et les élus du territoire afin que les actions portées par la CC puissent rayonner sur tous les habitants</p> <p>Partenariat avec des professionnels pour faire éclore des projets plus techniques tels que la déchetterie pro ou mener à bien les études</p>

	<p>nécessaires à la mise en place de projet d'envergure tel que la redevance incitative.</p> <p>Partenariat avec notre syndicat de traitement (SYTRAIVAL) dans le cadre de la formation et de l'information du public scolaire.</p> <p>A ce jour certains projets sont prêts à démarrer (composteur collectif de la Commune d'Alix, extension des consignes de tri des emballages légers, collecte séparative des cartons bruns en PAV).</p> <p>D'autres actions vont demander un temps supplémentaire de préparation et des études préalables.</p>
Coût prévisionnel	<p>Les postes de dépense pour ces actions sont :</p> <p>Création d'un lieu d'accueil/stockage pour la recyclerie et la matériauthèque mise à disposition de foncier et construction d'une déchetterie professionnelle : 273 400 €,</p> <p>Achat de colonnes PAV : 111 975 €,</p> <p>Formation au compostage, achat de contenants pour la collecte séparative des biodéchets et mise en place d'un marché de collecte et de traitement, investissement dans des broyeurs partagés : 315000 €</p> <p>Etude préalable à la mise en place de la redevance incitative, équipement des bacs pour le contrôle de présentation : 173 000 €</p>
Plan de financement	<p>Budget général de la CCBPD</p> <p>Participation financière des communes engagées</p> <p>Aide de l'ADEME (mise en place de la redevance incitative)</p>
Calendrier	<p>Extension des consignes de tri : communication S2 2021, mise en place T1 2022</p> <p>Interventions scolaires du SYTRAIVAL sur les différents thèmes de la collecte sélective ou du compostage : déjà en cours (ces actions sont renouvelées chaque année avec un succès grandissant).</p>

	<p>Collecte séparative des cartons bruns : retour d'expérience (COR) S2 2021, équipement prévisionnel 2022</p> <p>Collecte séparative des biodéchets : étude préalable pour la connaissance du gisement 2022, démarrage de la collecte fin 2023.</p> <p>Redevance incitative : analyse du marché et optimisation des collectes 2022, lancement de l'étude préalable 2023 pour mise en place facturation à blanc en 2024.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Qualité du tri (vérification dans les caractérisations des emballages légers)</p> <p>Diminution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté</p> <p>Diminution des apports en déchetterie</p> <p>Diminution des tonnages traités en déchetterie</p>
Avis conseil de développement	<p>Les participants ont proposé de faire de la redevance incitative avec des points d'apports volontaires.</p>

Fiche Financière :

Insuffler les bonnes pratiques de tri en matière de déchets							
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
n° de fiche	Libellé						
2.12.1	CCBPD - Création d'un déchetterie professionnelle et partenariat avec une recyclerie			255 000			
2.12.2	CCBPD - Extension des consignes de tri des emballages légers	112 706					
2.12.3	CCBPD - Mise en place de la Redevance incitative			173 000			
2.12.4	CCBPD -Collecte séparative des cartons bruns sur les points d'apport volontaire	111 975					
2.12.5	CCBPD - Collecte séparative des déchets organiques des ménages		282 800				
2.12.6	LA FABRIQUE - Sophie CHLEQ - La Matériauthèque des Pierres Dorées	18 400					
2.12.7	ALIX - Plateforme de broyage et compostage de déchet vert.		30 000				
2.12.8	ALIX - Création d'un composteur à côté du nouveau parking de l'école .	3 000					
TOTAL		246 081	312 800	428 000	-	-	-

Fiche action 2.13 a

CRTE

Projet de transition écologique et solidaire proposé pour le Contrat de Transition écologique de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées
Par Cévidorées – ALTE69 – SYDER- CCBPD

Orientation stratégique n° 2	Mettre en œuvre la transition énergétique
Orientation n° 2.13 a	Production électrique
Référence fiche CTE – action 2	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées CEVIDORÉES, ALTE, SYDER
Durée de l'action	
Description de l'action	<p>Objectifs de l'action : Atteindre 1 objectif de production annuelle d'électricité photovoltaïque de 1GWh/an sur le territoire comme un processus d'amorçage pour permettre un développement plus large du photovoltaïque.</p> <p>La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) s'est impliquée dans une démarche de transition énergétique en réalisant son Plan Climat Air Energie Territorial et répondant au Contrat de Transition Ecologique. L'un des objectifs est de produire davantage d'énergies renouvelables et notamment d'énergie photovoltaïque (32 GWh d'ici 2050).</p> <p>En effet, le territoire de la CCBPD à une production d'énergie renouvelable très faible (5 % de la consommation). Et la production photovoltaïque du territoire représente une part très minoritaire de la production d'ENR, 2% de la production d'électricité renouvelable, soit 1.57 GWh en 2015.</p> <p>L'objectif de cette fiche est d'atteindre en 2 ans, par une démarche publique visible, une production annuelle de photovoltaïque d'1 GWh.</p> <p>Cette démarche publique vise aussi à rendre visible les projets photovoltaïques et permettre un effet d'entraînement avec des actions de sensibilisation et communication menées en parallèle.</p> <p>Cette démarche publique associée à une volonté d'essaimage, s'accompagne d'une façon générale aux démarches privées, pour atteindre les objectifs plus</p>

	<p>ambitieux du PCAET (32 GWh d'ici 2050 soit 30 MWc installés).</p> <p>Enfin, cette action aura un impact bénéfique pour l'emploi. En effet, concernant les retombées sur les emplois, il est estimé que la réalisation d'1MWc d'installation photovoltaïque correspond à 5,5 emplois pendant 1 an. Il est nécessaire d'ajouter à cela le temps passé par l'ingénierie et les emplois indirects (fournisseurs et fabricants de matériels, ENEDIS pour les raccordements, contrôleurs techniques) et le temps passé à l'exploitation, la maintenance.</p> <p>Il est estimé ainsi, au total que l'objectif de production sur 1 an, correspond à 20 ETP.</p> <p>En outre, concernant les entreprises du territoire qui ont une activité liée au photovoltaïque : il existe un fournisseur d'onduleurs, implanté depuis quelques mois à Lozanne (Zac des Prés Secs).</p> <p>Cette entreprise peut bénéficier d'un impact positif de la démarche du territoire.</p>
Partenaires	<p>Communes, EPCI et autres organismes publics disposant de locaux sur le territoire.</p> <p>Entreprises du territoire</p> <p>Particuliers</p> <p>Cévidorées</p>
Coût prévisionnel	Voir fiche action
Plan de financement	
Calendrier	<p>Projet en cours</p> <p>- L'action est dès à présent en cours de déploiement puisque plusieurs communes ou entreprises disposent déjà ou sont en cours de réalisation d'études de faisabilités :</p> <p>→ 4 réalisations d'analyses d'opportunités sur des toits d'entreprises sont prévues d'ici la fin d'année 2020 par l'ALTE69, pour une production potentiel de 600-700 MWh.</p> <p>Des partenariats ont été créés par le CCBPD avec l'ALTE69, Cévidorées et le Syder pour le déploiement de l'action.</p> <p>Des premières sensibilisations ont également été amorcées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation d'une première réunion de sensibilisation sur le photovoltaïque auprès des entreprises du territoire, - des rencontres avec la plupart des mairies du territoire par Cévidorées (26 communes rencontrées à ce jour ; les autres en cours).

Indicateurs d'évaluation proposés	
Gains attendus sur fiche CTE	
Avis du Conseil de développement	<p>Il a été souligné un problème lié à la provenance des panneaux photovoltaïque et des problèmes d'approvisionnement et d'éthique que cela pose : 70 % des panneaux sont produits en Chine « dans des camps de travail ». Il faudrait donc que la production soit française, quitte à inclure une clause dans les contrats de marché public pour imposer une production locale du photovoltaïque à partir du moment où il y a aura une offre locale.</p> <p>Selon les participants, il faudrait viser l'autoconsommation électrique (mais également en eau), aussi bien pour les bâtiments publics, pour les bâtiments privés que pour l'habitat.</p> <p>Il a été cité comme exemple le centre commercial Géant Casino sur le territoire qui se présente comme autonome en énergie grâce à ses panneaux solaires.</p> <p>Il faudrait imposer dans toute nouvelle construction un pourcentage minimum d'autosuffisance énergétique.</p>

Fiche action 2.13 b

CRTE

Le territoire est très dépendant des énergies fossiles et sa production d'EnR reste concentrée sur le bois-énergie. Des études de potentiels approfondies sont à mener. Le gisement concernant le solaire thermique est estimé à 101 595.26 MWh, soit 6.65% de la consommation d'énergie totale sur la CCBPD. Il comprend ici les toitures en résidentiel et les toitures de piscines et de maisons de retraite. Concernant les maisons, ce potentiel ne peut pas se cumuler au potentiel photovoltaïque puisqu'il s'agit du même gisement de toiture. Il faudra alors déterminer sur quel type de production la priorité doit être mise.

Orientation stratégique n° 2	Mettre en œuvre la transition énergétique
Orientation n° 2.13 b	Rendre les bâtiments et leurs occupants sobres en énergie
Référence fiche PCAET 4.4.20	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, Communes
Durée de l'action	
Description de l'action	<p>Objectifs de l'action : Ajouter aux permis de construire des études sur le potentiel en solaire thermique pour les particuliers. Identifier la faisabilité d'installations solaires thermiques pour des bâtiments publics.</p> <p>Conseil et information</p> <ul style="list-style-type: none">- Communiquer sur le conseil de l'EIE pour l'Incitation à l'installation de panneaux solaires thermiques : conseil, sensibilisation, visite de sites, aides à l'installation <p>Accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none">- Au dépôt d'un permis de construire, faire vérifier l'étude du potentiel d'énergie renouvelable ou inciter à en réaliser une- En rénovation, à la déclaration préalable de travaux sur toiture, rendre obligatoire la réalisation d'une étude de potentiel d'énergie renouvelable- Développer des groupements d'achats pour obtenir des tarifs d'installation intéressants <p>Formation des professionnels</p> <ul style="list-style-type: none">- Accompagner cette action par la formation de la profession de plombiers-chauffagistes

	<p>Évaluer la faisabilité de projets d'installations solaires thermiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étudier et identifier les potentiels de développement du solaire thermique collectif pour l'ECS, en particulier pour les bâtiments publics <p>Accorder une forte vigilance à l'intégration paysagère.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la concertation avec les ABF <p>S'intégrer à l'initiative SYDER sur le EnR</p>
Partenaires	ALTE69, SYDER
Coût prévisionnel	Voir fiches actions et fiches projets
Plan de financement	
Calendrier	2021 : lancement, avec ALTE69, d'une étude sur les potentiels de développement des EnR
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de permis de construire avec étude du potentiel d'ENR Nombre de rénovations avec étude du potentiel d'ENR Nombre d'action d'information/sensibilisation Nombre de formations de plombier-chauffagistes Nombre de groupements d'achat créés <p>Indicateurs d'efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> Production EnR solaire thermique
Gains attendus sur fiche	<p>Hypothèse : création de 100 projets individuels, soit 500 m²</p> <p>Production EnR solaire thermique : 2 GWh</p> <p>Gain GES et polluants atmosphériques : 16,6 tCO₂e</p>

Fiche Financière :

Energies renouvelables							
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
n° de fiche	Libellé						
2.13.a.1	CEVIDOREES : Installations de micro-unités de production d'hydrogène verte pour stockage d'électricité d'origine photovoltaïque.			505 000			
2.13.a.2	CEVIDOREES : Installations d'ombrières photovoltaïques modulaires sur terrains privés et publics en vue de production locale d'électricité		1 150 000				
2.13.a.3	CEVIDOREES : Production d'électricité d'origine photovoltaïque	831 500					
2.13.a.4	COMBES SAS - Frontenas - Installation de panneaux photovoltaïques en toiture	125 500					
2.13.a.5	SOCIETE 2M - Théizé - Installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation	15 000					
2.13.a.6	SOCIETE APC CABLAGE - Theizé - Installation d'une centrale photovoltaïque sur bâtiment industrielle	45 000					
2.13.a.7	LAFARGE HOLCIM - Belmont - Installation de panneaux photovoltaïques	499 000					
2.13.a.8	AMBERIEUX - Installation de panneaux solaires - résidence les Ambarres		100 000				
2.13.a.9	OSEO BOIS : Pose de panneaux photovoltaïques	22 950					
2.13.b.1	POMMIERS : Réseau de chaleur + chaudière bois				1 020 000		
TOTAL		1 538 950	1 250 000	505 000	1 020 000	-	-

Fiche action 2.14

CRTE

Le territoire Beaujolais Pierres Dorées fait preuve d'un engagement institutionnel et citoyen importants. Cette proposition est née de la rencontre lors de la journée de lancement du CTE entre communauté de commune Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD), société civile (citoyens, associations et entreprises) et Cerema.

Aux côtés de la Dreal AURA, le Cerema développe dans une recherche action « Territoires résilients » de nouvelles pratiques et méthodologies de projet dans un objectif de régénération des territoires. La perspective de son expérimentation à l'échelle du territoire Beaujolais Pierres Dorées constitue une opportunité pour la CCBPD de devenir un territoire pilote innovant.

L'orientation propose de faire du territoire un démonstrateur pour relever ensemble le défi de la transition écologique selon deux principes : régénérer le territoire et mettre en mouvement tous ses acteurs. Autour de cette intention régénérative commune, il s'agira de coconstruire avec les élus de la CCBPD des propositions d'action pour les aider à atteindre leurs objectifs.

Orientation stratégique n° 2	Mettre en œuvre la transition énergétique
Orientation n° 2.14	Entreprendre ensemble les transitions : Beaujolais Pierres dorées, un territoire "Régénér'Actif"
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées,
Durée de l'action	
Description de l'action	<p>Dans ce contexte, cette orientation propose les objectifs stratégiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Coconstruire de projets communs rendant le territoire capable de relever les défis et surmonter les nouvelles crises à venir (réchauffement climatique, effondrement de la biodiversité et des ressources, crises...)- Renforcer l'attractivité du territoire avec le développement d'initiatives entre partenariales renouvelés (activités, services, emplois, entreprises)- Mobiliser des acteurs locaux (acteurs institutionnels, entrepreneuriaux, associatifs et citoyens). <p>L'orientation propose de s'appuyer sur les initiatives locales et de les faire rayonner dans le territoire.</p> <p>Deux exemples :</p>

- Il existe aujourd'hui deux repaire café sur le territoire, lieux de partage et d'échange autour de la réparation des objets du quotidien. Sur leur modèle, un essaimage à tout le territoire permet de créer un réseau de compétences et de développer des ressourceries à l'échelle du territoire. Ces initiatives permettent la création d'emplois, limitent la consommation de nouvelles ressources, favorisent la solidarité et développe du lien social. Elles cohabitent avec d'autres initiatives de la collectivité.
- Dans la même logique, le programme de rénovation énergétique pourrait permettre de développer une filière locale et de récupération et de revalorisation des matériaux de construction ainsi qu'une filière industrielle locale de production d'isolant (chanvre, cellulose...).

Pour décliner cette orientation de manière opérationnelle, trois pistes d'action complémentaires pourraient être proposées et le cas échéant coconstruites avec les élus et soumises à l'approbation des instances de la CCBPD :

- Un accompagnement méthodologique du Cerema pour mettre en synergie les différents acteurs (élus, société civile, acteurs socio-économiques) et faciliter la mise en place d'un mode de gouvernance coopératif. Pour les actions menées dans ce cadre à l'initiative de l'association.
- Une Fabrique des Transitions du Beaujolais des Pierres Dorées, à l'initiative de l'association, pour mettre en œuvre la partie du projet de territoire qui pourra être portée par l'association : accompagner et accélérer les projets, existants et à venir, portés par les acteurs du territoire.
- Un Tiers-Lieu emblématique, propre ou partagé, et un réseau de lieux comme espaces pour accueillir rencontres, évènements et réflexions collectives et offrir aux acteurs des moyens pour s'implanter, travailler, coopérer, se former, expérimenter...

Partenaires	ADEME, Banque des Territoires, ANCT, BPI, France Relance, Région
Coût prévisionnel	Voir fiches projet
Plan de financement	Voir fiches projet
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	
Gains attendus sur fiche	

❖ FICHES ORIENTATIONS 3 :

Fiche action 3.1.A

CRTE

Sur le territoire, le tourisme se concentre autour des activités de pleine nature (randonnées, sites exceptionnels, etc.) et du secteur viticole (gîtes ruraux, visites de caves, dégustations, etc.). Le territoire de la CCBPD est également intégré dans le GéoPark Beaujolais, labellisé Géopark soutenu par l'UNESCO en 2018.

En outre, une part des déplacements dits "touristiques" relève de la pratique d'activités sportives de plein air ou de pleine nature.

Orientation stratégique n° 3	Passer d'un tourisme d'étape à un tourisme de séjours
Orientation n° 3.1.A	Eléments d'organisation environnementale du développement du Tourisme
Référence fiche PCAET 3.1.8	
Maître d'ouvrage	Communes, GéoPark Beaujolais
Durée de l'action	
Description de l'action	<p>Objectifs de l'action : Cibler les sites les plus visités et introduire des règles de bonne conduite, en ciblant particulièrement les déplacements et les déchets.</p> <p>Diagnostic des principaux lieux touristiques et le trafic lié</p> <ul style="list-style-type: none">- Identification des déplacements vers les principaux sites touristiques et sportifs de pleine nature- Réaliser une cartographie <p>Développer un système de transport collectif estival</p> <ul style="list-style-type: none">- Identifier les circuits les plus fréquentés, en incluant les destinations situées dans des territoires voisins- Développer, en fonction des besoins et si nécessaire, un système de covoiturage, de navettes électriques ou de transport collectif pour se rendre sur plusieurs sites identifiés- Créer une ligne dédiée et définir des arrêts pour les navettes et/ou le covoiturage (signalétique, parc-relais, etc.) <p>Sensibiliser à la gestion des déchets dans les sites naturels</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre des pancartes interdisant de jeter les déchets sur les parcours de randonnée, dans les sites - À l'entrée des sites et/ou sur les parkings, mettre des pancartes incitant les visiteurs à garder leurs déchets avec eux - Installer des lieux de collecte (parkings) et inciter au tri - Mettre en place une communication sur le respect des sites naturels, en collaboration avec le Géoparc, les associations de protection de la nature, les associations sportives (sports et activités de plein air) et les professionnels du tourisme
Partenaires	Département, CCBPD, Géoparc
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	<p>2021 : lancement de l'étude sur les mobilités</p> <p>2021 : installation des affichages sur les sites naturels et touristiques</p> <p>En continu : communication</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Indicateurs de réalisation</p> <p>Nombre de trajets effectués en covoiturage, nombre de personnes concernés, nombre de véhicules mobilisés</p> <p>Nombre de kilomètres parcourus</p> <p>Nombre d'action de communication</p>
Gains attendus sur fiche PCAET	

Fiche action 3.1.B

CRTE

Notre territoire devrait être fortement influencé par l'émergence de trois projets structurants :

Deux projets publics :

- Le site de l'Espace Pierres Folles porté par la CCBPD
- Le port de Anse porté par le Syndicat Mixte du Bordelan

Un projet privé : Création d'un pôle œnotechnique et œnotouristique.

Orientation stratégique n° 3	Développement du tourisme pour passer d'un tourisme de passage à un tourisme de séjour.
Orientation n° 3.1.B	Dossiers structurants pour développer le Tourisme
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes, Syndicat Mixte du Bordelan, initiative privée
Durée de l'action	
Description de l'action	<p>Les partenaires sont divers et variés pour l'Espace Pierres Folles c'est la Communauté de Communes qui porte ce projet.</p> <p>Le Clos de Beaulieu, relève d'un investissement privé pour cette action, le foncier est pour l'instant porté par l'EPORA. Un financement à l'intérieur du CRTE serait bienvenu.</p> <p>Le projet du port de Anse, est porté par le Syndicat Mixte du Bordelan, qui regroupe la CCBPD, le département du Rhône, l'Agglomération de Villefranche et la Métropole de Lyon.</p> <p>Pour le site de Beaulieu, il s'agit d'un projet à 15M€, la part œnotouristique s'élève à 7M€.</p> <p>Le projet de l'Espace Pierres Folles est un projet à 8.333.000M€, le Département, la Région et l'Etat ont déjà manifesté leur intérêt sur ce projet et ont subventionné l'opération.</p>

Pour le port de Anse, deux opérations sont proposées au CRTE dans le cadre de la valorisation touristique du projet. Le montant présenté est en tout de 5.5M€ sur un projet bien évidemment d'un coût très important au-delà des 26M€.

Le site de l'Espace Pierres Folles doit être le lieu d'interprétation de l'Unesco Global Géopark.

Un bâtiment présentera les collections de fossiles, mais aussi et surtout l'évolution de la terre dans le cadre du Géopark. Une salle en trois D doit permettre une immersion dans les mers et la faune qui se trouvaient là il y a plusieurs millions d'années. Le jardin botanique va être revu et amélioré pour mener à la fouille, élément exceptionnel de la géologie.

Les prévisions de fréquentation sont de 80.000 visiteurs par an.

L'équipement oenotouristique de Beaulieu (Morancé) doit très près du musée de Pierres Folles attirer un nombre très important de touristes.

Ces deux équipements proches l'un de l'autre doivent être un véritable moteur du tourisme local. Aussi bien pour les locaux, que pour des visiteurs extérieurs.

Enfin, le port du Bordelan à Anse doit attirer énormément de monde, déjà les 350 propriétaires de bateaux, mais aussi des visiteurs que ce type d'attraction attire toujours.

De plus ce dernier site va être le lieu de jonction des pistes cyclables du Beaujolais des Pierres Dorées et la V50, voie cyclable européenne.

Le projet de l'Espace Pierres Folles a émergé suite à la reconnaissance « Unesco Global Géopark ».

Le site a été découvert par l'entreprise Lafarge. C'est au début une association du personnel de chez Lafarge qui a développé ce site, jusque dans les années 80 où un premier musée a été construit.

	<p>Le projet de Beaulieu date de la fin d'exploitation du site par un établissement paramédical.</p> <p>La commune a travaillé avec de nombreux partenaires pour trouver une issue à ce site marquant pour la commune.</p> <p>Enfin le projet du port de Anse, est déjà ancien et son lancement a été ajourné du fait de vicissitudes réglementaires. Le projet est à présent sur de bon rail. Il sera le port de la Métropole de Lyon.</p>
Partenaires	Voir fiches action et fiches projet.
Coût prévisionnel	Voir fiches action et fiches projet.
Plan de financement	Seul des financements ont été mobilisés pour l'Espace Pierres Folles, DSIL, Département, Région.
Calendrier	L'espace Pierres Folles est en phase PRO, les appels d'offres vont avoir lieu pour un début de travaux fin 2021.
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Le nombre de visiteurs</p> <p>La valorisation du Beaujolais des Pierres Dorées.</p> <p>L'impact chez les hébergeurs.</p>
Gains attendus sur fiche PCAET	

Fiche Financière :

Tourisme								
		2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	
n° de fiche	Libellé							
3.1.a	Eléments d'organisation environnementale du développement du tourisme							à lancer
3.1.b.1	CCBPD - Réhabilitation et extension de l'Espace Pierres Folles - Scénographie	1 800 000						
3.1.b.2	CCBPD - Réhabilitation et extension de l'Espace Pierres Folles	6 350 000						
3.1.b.3	CHÂTEAU DE LACHASSAGNE - Projet de création d'un pôle œnotechnique et œnotouristique		7 000 000	8 000 000				
3.1.b.4	SMB - Aménagement du port du Bordelan	1 000 000	3 500 000					
3.1.b.5	SMB - Circuit petit train touristique - modes doux				1 000 000			
TOTAL		9 150 000	10 500 000	8 000 000	1 000 000	-	-	

ANNEXE 3

Tableau récapitulatif financier

COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES

CRTE

		2021	2022	2023	2024	2025	2026
1.1	Equipements communaux	15 900 480	9 990 027	405 000	4 484 000	3 550 000	-
1.2	Équipements communautaires	4 948 200	1 560 000	515 000	-	-	-
1.3	Services à la population	444 682	340 000	-	-	-	-
1.4	Patrimoine culturel, cultuel, mémoriel, etc...	3 333 068	6 244 000	1 358 000	2 000 000	337 600	3 125 000
1.5	Accessibilité	53 461	-	95 000	-	-	-
1.6	Sécurité	791 601	-	-	-	-	-
1.7	Ouvrages d'art	900 000	-	-	-	400 000	-
1.8	Requalification centre bourg	703 461	3 450 000	2 517 000	600 000	300 000	-
1.9	Action sanitaire et sociale	6 722 019	20 894 960	-	200 000	-	-
2.1.a	Coopérer avec le secteur industriel et favoriser l'activité locale : lutte contre les pollutions	2 888 000	1 500 000	-	-	-	-
2.1.b	Coopérer avec le secteur industriel et favoriser l'activité locale : favoriser l'activité locale	2 592 820	-	-	-	-	-

2.2	Réduire la vitesse des véhicules sur les autoroutes qui traversent le territoire (110 km/h à la place de 130 k/h)			-				
2.3	Favoriser les transports en commun			-				
2.4	créer les voiries exemplaires de demain	2 213 552	600 000	300 000	300 000	300 000	300 000	
2.5	Développer les transports propres	52 490	170 000	-	-	30 000	-	
2,6	Développer la pratique du vélo	1 721 250	3 763 667	2 686 666	242 334	-	-	
2,7	Economies d'energie	15 142 058	4 153 850	427 000	540 000	270 000	-	
2,8	Lutte contre les changements climatiques	605 000	300 000	220 000	670 000	120 000	-	
2,9	Favoriser la biodiversité	1 589 225	2 944 000	146 000	146 000	-	-	
2,10	Orienter l'agriculture vers des pratiques plus respectueuses	673 000	-	-	-	-	-	
2,11	Améliorer la gestion des eaux	8 058 581	5 546 430	5 204 656	1 736 000	640 000	300 000	
2,12	Insuffler les bonnes pratiques en matière de déchets	246 081	312 800	428 000	-	-	-	
2,13	Energies renouvelables	1 538 950	1 250 000	505 000	1 020 000	-	-	
3.1	Tourisme	9 150 000	10 500 000	8 000 000	1 000 000	-	-	
TOTAL		199 205 969	80 267 979	73 519 734	22 807 322	12 938 334	5 947 600	3 725 000